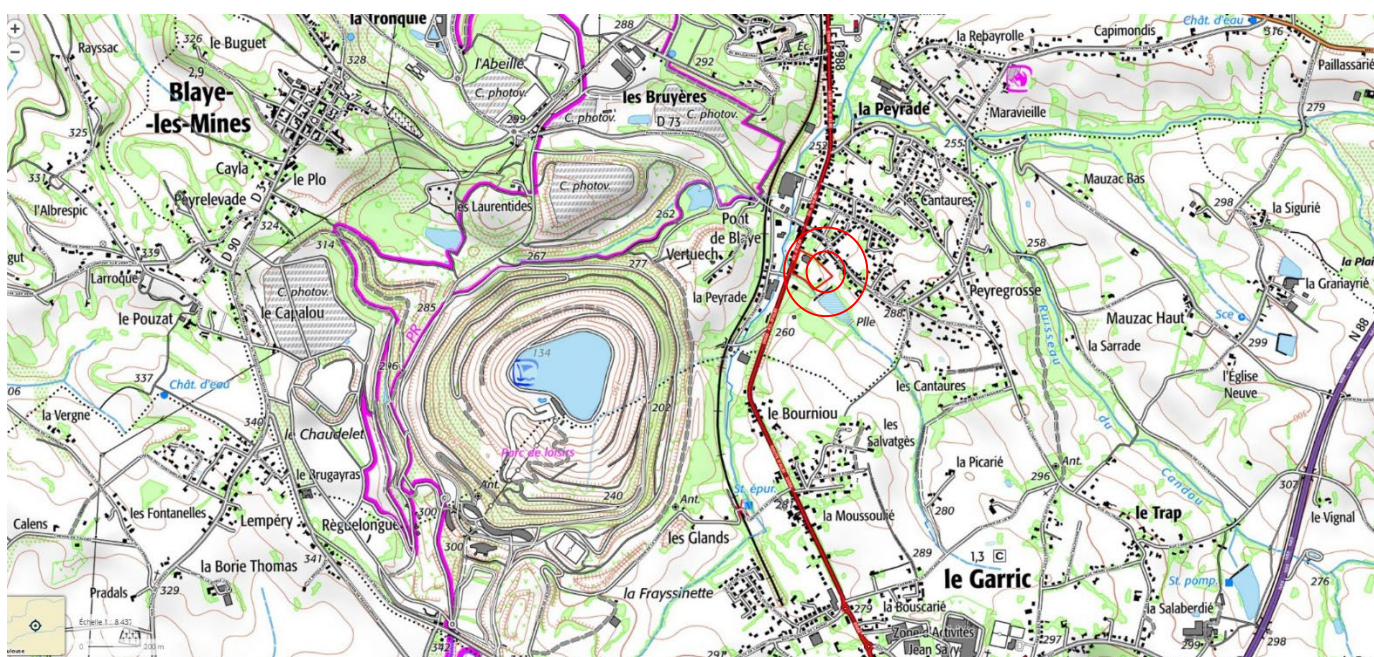


DOSSIER LOI SUR L'EAU (DECLARATION)

CONSTRUCTION MAGASIN ALDI ET DEPLACEMENT DU BATIMENT EXISTANT (ETS VIABER)

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL, PHASE I

ADRESSE PROJET : AVENUE D'ALBI (RD988) - 81400 BLAYE-LES-MINES



3Ci
3ci.investissements

3CI Investissements

5, boulevard Carnot

81000 ALBI

Réf.D1009 - Dossier du 7 avril 2026

MISSIONEO
Construction,
études et diagnostic
Ingénierie, études et conseils
en valorisation
des territoires

Site : <https://www.caporalconseils.com>

Sud-ouest : 136, Chemin de Redon - 82100 Castelsarrasin

Provence : 22, Av. Paul Cézanne - 13109 Simiane-Collongue



Table des matières

1.	Fiche récapitulative / Résumé technique	4
2.	Introduction	9
2.1.	L'entreprise	9
2.2.	Le site	9
2.3.	Présentation du programme d'aménagement	10
2.4.	Sensibilité de l'environnement du projet.....	10
2.5.	Etat des lieux des déchets et substances sur le site	11
2.6.	Historique	13
2.7.	Sensibilité de l'usage futur	15
2.8.	Objet du diagnostic et moyens mis en œuvre	16
2.8.1.	– Source d'information.....	16
2.8.2.	Le diagnostic environnemental : approche source-voie de transfert -enjeux.....	17
3.	Identification des sources	19
3.1.	– Produits identifiés sur le site	19
3.1.1.	Approche selon la grille "activités-polluants"	19
3.1.2.	– Stratégie d'échantillonnage	20
3.1.3.	Tableau de synthèse du programme d'investigation (Phase II)	20
4.	– Voies de transfert.....	22
4.1.	– Description générale de la zone d'étude	22
4.2.	Géologie/hydrogéologie	23
4.2.1.	Hydrogéologie - Remontée de nappe.....	24
4.2.2.	Mesure des perméabilités.....	26
4.2.3.	Vulnérabilité de l'aquifère – Conclusions	29
4.3.	Hydrologie	30
4.3.1.	- Impact et gestion des eaux pluviales du site	31
4.3.2.	- Point de rejet.....	31
4.3.3.	Rejets des eaux usées.....	32
4.3.4.	- Conclusions	32
4.4.	Air.....	33
5.	– Les cibles	34
5.1.	– Sensibilité du milieu naturel.....	34
5.1.1.	Caractérisation du site et faible valeur écologique	34
5.1.2.	Présence de corridors et barrières écologiques	34
5.1.3.	Conclusion sur la sensibilité	34
5.2.	La flore.....	35
5.3.	– Inventaire des zones de protection.....	36
5.3.1.	Zones Natura 2000	36
5.3.2.	ZNIEFF	37
5.3.3.	Continuités Écologiques (trames Vertes et Bleues).....	38
5.4.	– Environnement humain et sensibilité de la population.....	39
5.4.1.	Sensibilité intrinsèque au site (usagers futurs).....	39
5.4.2.	Sensibilité de l'environnement proche (habitations et riverains)	39
5.4.3.	Usages des ressources et vecteurs d'exposition.....	40
5.4.4.	Synthèse de la vulnérabilité sanitaire.....	40
6.	– Le schéma conceptuel.....	41
6.1.	Inventaire des sources de pollution potentielles (ZSP)	42
6.2.	Voies de transfert	42
6.3.	Identification des cibles et enjeux	42
6.4.	Synthèse du schéma conceptuel	43
7.	Conclusions.....	45
7.1.	Un passif industriel identifié mais localisé	45
7.2.	Un contexte environnemental maîtrisé	45
7.3.	État du site et compatibilité avec l'usage futur	45
7.4.	Opportunité d'investigations complémentaires (phase d'investigations NF X 31-620-2) ..	45
8.	8 - Identification du bureau d'études certifié ou disposant de compétences équivalentes	
	délivrant l'attestation	46
9.	9 – Avancée de la procédure.....	47

Liste des figures

Figure 1: Vue détaillée de l'emprise du projet (Parcelles OA 885 et 886) – Cliché du 19 juin 2022	7
Figure 4 : Photos de la rivière et des ouvrages.....	8
Figure 5 : plan du projet	10
Figure 6 : Typologie et sensibilité de l'environnement du projet.....	11
Figure 7 : Carte inventaire Casias	17
Figure 8 : Méthodologie Site et sols pollués (circulaire du 8 février 2007, note du 19 avril 2017).....	18
Figure 9 : Programme d'investigation et localisation des sondages et prélèvements.....	21
Figure 10 : Fonctionnement du bassin versant du site.....	22
Figure 11 : Carte de remontée de nappe (Géorisques).....	25
Figure 12 : Classement du PPRN, Risque Argile, en risque "important"	26
Figure 13 : Essais de perméabilité du 2 avril 2026	27
Figure 14 : Carte géologique : Dépôts de pente et résiduels	28
Figure 15 : Carte des zones Natura 2000.....	37
Figure 16 : Carte des ZNIEFF	38
Figure 17 : Schéma conceptuel.....	44

1. FICHE RECAPITULATIVE / RESUME TECHNIQUE

1 – Identification du site		
Nom de l'opération	Construction d'un magasin Aldi et déplacement du bâtiment existant (Ets Viaber)	Diagnostic environnemental, phase I du 2 avril 2026
Adresse étude	239-241 Avenue D'Albi (RD988) - 81400 BLAYE-LES-MINES	
Références cadastrales actuelles et PLU de Blaye-les-Mines approuvé le 12/04/2023	Section A, n° 885, 886, surface = 13 482 m ² . PLU, zone UB (maisons au sud-ouest : zone urbaine mixte à vocation dominante d'habitat/UX (ets Viaber) : zone urbaine à vocation économique "	

2 – Description du site	
Activité passée/historique	D'usage agricole avant 1969, le site a d'abord été investi par l'habitat en bordure de l'axe de communication (RD 988) dès 1969, avant que l'activité de la scierie ne s'étende au nord (1988-1990). Le site est toujours habité et en activité.
Projet/usage	Le projet prévoit de construire, sur ce site en partie urbanisé (maisons, marchand de bois), un magasin ALDI et un bâtiment pour la société Viaber représentant environ 3 153 m ² de surface de toitures, un parking de 74 places perméables, ainsi que des voies de circulation et de livraison adaptées. La gestion intégrée des eaux pluviales sera la règle : gestion des pluies courantes, trentennales par des ouvrages de rétention à débit de vidange régulés. Le projet prendra pleinement en compte l'aspect environnemental via la restauration du lit majeur du ruisseau par démolition de bâtis existants. Le bâtiment ALDI sera un établissements recevant du public (ERP) et aucun logement n'y est prévu. L'usage du site est considéré de sensibilité sanitaire modérée, compte tenu de l'affectation commerciale et artisanale des bâtiments. Plus l'usage futur est sensible, plus les mesures de gestion des sols et de l'eau souterraine à mettre en œuvre seront importantes.
Cuves & capacité totale	Aucune, le site inclus des maisons, un hangar de ventes de bois), un friche agricole bordée au sud et à l'ouest par une rivière. Les seules cuves potentielles sont pour la maison, une ou des cuves à fuels individuels (aérienne et sous abri). Près des maisons, l'on va trouver de très nombreux véhicules, voire des véhicules hors d'usages et matériaux divers entreposés (gaz).
Etat administratif	Le projet n'est pas soumis au régime des installations classées pour l'Environnement (ICPE). Il est concerné par la réglementation ERP. Du fait de la superficie, le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0, "rejet d'eaux pluviales" (1,342 ha): 3.2.2.0 : installations ouvrages, remblais dans le lit majeur du cours d'eau.= superficie soustraite > 400 m ² (≈1280 m ²)

3 – Voies de transferts potentielles	
Géologie	Le site se situe en bordure du plateau cristallophyllien, structure où le substratum paléozoïque (schistes et micaschistes gris-verdâtre) est recouvert par des formations sédimentaires détritiques de l'Éocène supérieur. Ce recouvrement tertiaire est constitué par les "argiles à graviers", formations composées d'une matrice argileuse rubéfiée emballant des galets de quartz filonien, relayées en bas de versant par des alluvions modernes (Fz) associées au ruisseau (sans non) affluent du Cérou. La prédominance d'horizons argileux compacts induit une perméabilité très faible ($K = 1,97 \times 10^{-7}$ m/s), proscrivant l'infiltration des eaux pluviales. Le terrain est classé en risque "élevé" vis-à-vis du retrait-gonflement des argiles (RGA), ce qui nécessite des études géotechniques de conception pour le dimensionnement des fondations (plots ancrés au substratum). La présence de remblais anthropiques liés à l'ancienne activité de scierie complète la lithologie superficielle du secteur.

Aquifère	L'aquifère des sables et argiles à graviers de l'Éocène constitue la nappe d'eau souterraine la plus proche de la surface sur le site. Il s'agit d'une nappe libre ou semi-captive selon l'épaisseur locale des horizons argileux de recouvrement, rattachée à la masse d'eau FRFG082D (Sables et argiles à graviers de l'Éocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain). Cette ressource est particulièrement vulnérable aux contaminations de surface (nitrates, produits de voirie et commerciaux) du fait de son caractère superficiel. Un puits existant sur la parcelle présente des eaux peu minéralisées (101,5 $\mu\text{S}/\text{cm}$), caractéristiques d'un drainage du versant argilo-graveleux. La conductivité supérieure observée dans le ruisseau (189,2 $\mu\text{S}/\text{cm}$) indique une drainance de cette petite nappe d'accompagnement par le réseau hydrographique. Lors des mesures, le niveau de l'eau a été rencontré à 2,4 m/TN (pour un fond d'ouvrage à 2,61 m). L'écoulement de cette nappe libre de surface suit la topographie, s'orientant du nord vers le sud/sud-ouest.
Rivière	Le ruisseau sans nom est rattaché au bassin versant du Cérou, identifié sous la masse d'eau de surface FRFR404 "Le Cérou du Céret à la confluence avec la Vère". Selon le SDAGE Adour-Garonne 2022-2027, l'objectif est l'atteinte du « bon état » écologique à l'horizon 2027. Il est atteint pour l'état chimique. Les pressions majeures sur ce secteur sont liées aux altérations morphologiques et aux transferts de nutriments. La vie aquatique est quasi inexistante au droit du site. 1. Caractéristiques du bassin versant (BV) Le bassin versant se caractérise par une réponse hydrologique rapide liée à sa topographie et à la nature de ses sols : ◆ Superficie : 1,36 km². ◆ Pente moyenne : 3 % (pente du collecteur principal). ◆ Coefficient de ruissellement (Cm) : 0,38 (moyenne pondérée selon l'occupation des sols Corine Land Cover). ◆ Longueur du collecteur principal : 2 km. ◆ Enchaînement des cours d'eau : Le ruisseau est un affluent du Candou (confluence à 801 m), lequel rejoint le Cérou à 3,44 km du site. 2. Hydrologie et débits de référence L'étude fréquentielle a permis de déterminer les débits de pointe suivants (méthode Rationnelle et Caquot) : ◆ Débit de crue décennale (Q₁₀) : 6,00 m³/s. ◆ Débit de crue centennale (Q₁₀₀) : 9,70 m³/s. ◆ Note sur les débits d'étiage : En raison du caractère intermittent de ce petit affluent et de la faible perméabilité des sols (1,97 x 10⁻⁷ m/s), le débit d'étiage est considéré comme quasi nul en période estivale, le ruisseau fonctionnant alors principalement comme un drain de versant. 3. Diagnostic de l'ouvrage aval (ponceau) Le ponceau en maçonnerie situé sous la route départementale présente des insuffisances structurelles et hydrauliques majeures : ◆ Capacité limitée : Le débit capable maximal est calculé pour 5,19 m³/s. ◆ Reflux et Inondation : L'ouvrage est insuffisant pour évacuer les crues Q10 et Q100, provoquant une mise en charge amont et un débordement par

	reflux. Ce phénomène explique le classement d'une partie du site en zone inondable (PPRI). ♦ Aménagement en "baïonnette" : La géométrie du cours d'eau en amont freine l'écoulement et accentue les débordements vers la zone basse du terrain. 4. Stratégie d'aménagement et gestion des eaux Le projet intègre ces contraintes pour sécuriser l'activité et améliorer l'état du milieu : ♦ Implantation sécurisée : Les bâtiments sont situés hors de la "langue" d'inondation (parties hautes), tandis que les zones sensibles accueillent le parking avec un remblai minimal dans le lit mineur. ♦ Gain de transparence : La démolition de 514 m² de bâtiments anciens à proximité immédiate du cours d'eau libère le lit majeur et réduit les obstacles à l'écoulement. ♦ Gestion des eaux pluviales : Il n'y a pas de gestion actuelle. Le projet met en place une réétention dimensionnée pour une crue trentennale (Q₃₀). L'infiltration étant impossible, le débit de fuite est régulé à 22,25 l/s/ha, correspondant au débit de la parcelle à l'état naturel.
4 – Conclusions	
	L'état environnemental du site est compatible avec l'activité future, au moment de ce diagnostic, comme il est dit dans le chapitre §7, "conclusions" sous réverses d'enlèvement des déchets stockées près de la maison d'habitation, cuve de chauffage des maisons et dans le versant, au-dessus du cabanon (quelques éléments résiduels sur une petite plate-forme terrassée et des produits stockés sous le hangar.



Figure 1: Vue détaillée de l'emprise du projet (Parcelles OA 885 et 886) – Cliché du 19 juin 2022

Le site (1,3482 ha) se situe à l'articulation entre le tissu urbain de Blaye-les-Mines au Nord et un versant agricole dominant à l'Est. L'analyse à grande échelle montre une connexion hydrologique directe avec la retenue "Pont de Blaye" (n°1989), située immédiatement en amont. Ce réseau alimente le ruisseau sans nom bordant le projet, lequel rejoint le complexe écologique du Cérrou.

La photo "aérienne proche" confirme le caractère artificialisé du site, occupé par le hangar de la scierie Viaber, ses zones de stockage en grave-ciment et une maison d'habitation. Les enjeux naturels sont localisés en périphérie : le talus boisé au Nord et la ripisylve du ruisseau au Sud-Ouest. Le projet de construction du magasin ALDI s'appuie sur ce recyclage foncier, limitant l'impact sur la friche rudérale environnante et préservant l'intégralité du corridor bleu



Figure 2 : Photos de la rivière et des ouvrages.

Le cours d'eau domanial de faible section et à la rive gauche abrupte n'est pas entretenu. On distingue à droite le hangar qui sera démoli, laissant pénétrer la lumière et améliorera l'hydraulicité du cours d'eau.



La rive gauche dressée, qui ne peut que renvoyer le flux vers la rive droite où sera installé le projet.



Vue de la RD988, la ripisylve souligne la baïonnette qui présente de façon défavorable le cours d'eau à la tête de ponceau.



Le virage d'entrée sous le ponceau et encadré par des murs bétons : le cours d'eau et le lit mineur ne seront pas modifiés par le projet.



Le ponceau de franchissement de la route, avec un grade fou sur une réhausse. Il méritera d'être entretenu. Sa longueur est de 8,5 m et il est en pierre bâti (revêtement rugueux et freinant l'eau).

2. INTRODUCTION

2.1. L'entreprise

3CI Investissements

M. Guilhem, Directeur de la société

4, boulevard Carnot - 81000 ALBI

Tél : 05 63 80 24 84 – Mail : 3ci-investissements@wanadoo.fr

No Siret : 43294221700030

Contact technique : M. Gilles LAFFONT

Tél : 05.63.80.24.84/- Mail : g.laffont@3ci-investissements.fr

2.2. Le site

Le présent diagnostic environnemental est réalisé dans le cadre du projet de requalification d'un site urbanisé situé sur la commune de Blaye-les-Mines). Ce dossier accompagne la demande d'autorisation administrative (Déclaration Loi sur l'Eau) pour la construction d'un ensemble commercial comprenant un magasin ALDI et la relocalisation des bâtiments de la société Viaber.

Ce diagnostic phase I, a été réalisé le 4 avril 2026 par M^r Caporali, Caporal.I Conseils, groupe MISSIONEO (ITG Construction études et diagnostics). Il a abouti à la conclusion que l'état environnemental du site est parfaitement compatible avec l'activité projetée (cf. §7.3, sous réserve d'enlèvement de tous les déchets).

L'objectif de cette étude est d'évaluer l'état initial du site, d'identifier les enjeux environnementaux (hydraulique, biodiversité, pédologie) et de définir les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement (séquence ERC) nécessaires à l'insertion durable du projet dans son milieu.

- ♦ **Localisation** : 239-241 Avenue d'Albi (RD 988), 81400 Blaye-les-Mines.
- ♦ **Références cadastrales** : Propriété constituée de 2 parcelles : section A, n° 885, 886 situées en bordure de la RD 988 et du ruisseau sans nom, affluent du Cérou.
- ♦ **Emprise totale** : Environ 1,3482 hectare.

Le diagnostic de terrain révèle un site fortement anthropisé :

- ♦ **Plate-forme artificielles** : Une grande partie de l'emprise est constituée de surfaces terrassées ou remblayées pour les besoins d'un dépôt de bois.
- ♦ **Réseau hydrographique contraint** : Le ruisseau sans nom bordant le sud du site a été historiquement détourné "en baïonnette" pour franchir la RD 988 via un ponceau maçonné de 8,5 mètres. De plus, il est bordé de maisons et d'un hangar réduisant le lit majeur.
- ♦ **Végétalisation** : Outre les zones bâties, le site présente une friche rudérale et un corridor de ripisylve le long du cours d'eau.

Le site bénéficie d'une situation stratégique en façade de l'axe structurant Albi-Carmaux (RD 988), au sein d'un tissu mixte associant zones commerciales (Super U à 300 m au nord, Garage Renault), artisanales et résidentielles (anciennes cités minières).

2.3. Présentation du programme d'aménagement

Le projet de recyclage foncier prévoit :

- ♦ La démolition des structures existantes : local du dépôt de bois et maisons et hangar situés en rive droite du ruisseau. Si le lit majeur est modifié, le lit mineur ne fera l'objet d'aucun travaux.
- ♦ construction d'un magasin ALDI d'une surface de vente de 1 629 m².
- ♦ L'édification d'un nouveau bâtiment pour la société Viaber (1 524 m²), spécialisée dans le commerce de gros de bois.
- ♦ L'aménagement d'un parking de 74 places, incluant des surfaces perméables, avec 26 arbres plantés.
- ♦ Une gestion optimisée des eaux pluviales avec la mise en place d'ouvrages de rétention régulés, palliant l'absence totale de gestion sur le site actuel.

En s'appuyant sur l'évitement des zones inondables et la restauration de la transparence écologique du ruisseau, ce projet vise à transformer une friche industrielle dégradée en un pôle économique moderne et respectueux des équilibres hydrauliques locaux.

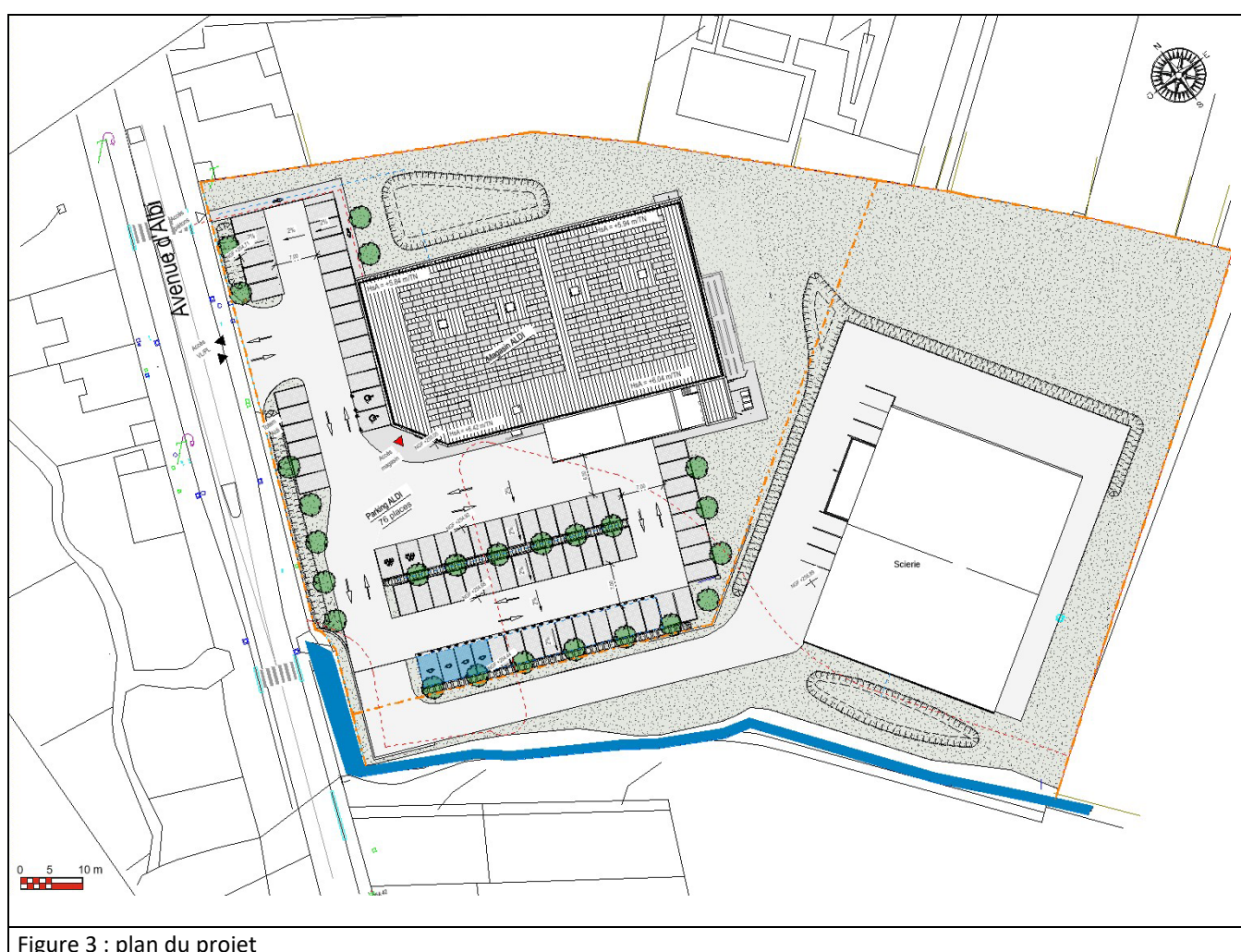


Figure 3 : plan du projet

2.4. Sensibilité de l'environnement du projet

L'insertion du projet dans son tissu local est caractérisée par une mixité d'usages (commercial, résidentiel et naturel) :

- ♦ **Périmètre immédiat (0 à 100 m) :** Le cœur du projet se situe sur une unité déjà anthropisée (ancienne scierie Viaber). On y identifie le bâti industriel, une habitation en bordure de la RD 988 et des surfaces imperméabilisées. La sensibilité est ici maximale pour le **ruisseau sans nom** qui ceinture le site au Sud et à l'Ouest.

♦ **Rayon de proximité (100 à 300 m) :**

- **Au Nord :** Sensibilité humaine marquée par les anciennes cités ouvrières (Avenue Casimir Bru). L'impact visuel et sonore est toutefois atténué par un talus boisé formant un écran naturel et modifiant la perception du projet en cassant la vue.
- **À l'Ouest :** Secteur commercial et technique incluant le garage Renault et, au-delà de 200 m, l'ensemble Super U. On note également la présence de la **station d'épuration communale** à environ 300 m vers l'Ouest, confirmant la vocation technique de ce secteur de thalweg.

- ♦ **Rayon étendu (300 à 1000 m) :** Le paysage s'ouvre au Nord vers le pôle de loisirs "Cap Découverte" et à l'Est vers les plateaux agricoles dominants. La sensibilité écologique s'étend vers la confluence avec le **Candou** puis le **Cérou**.

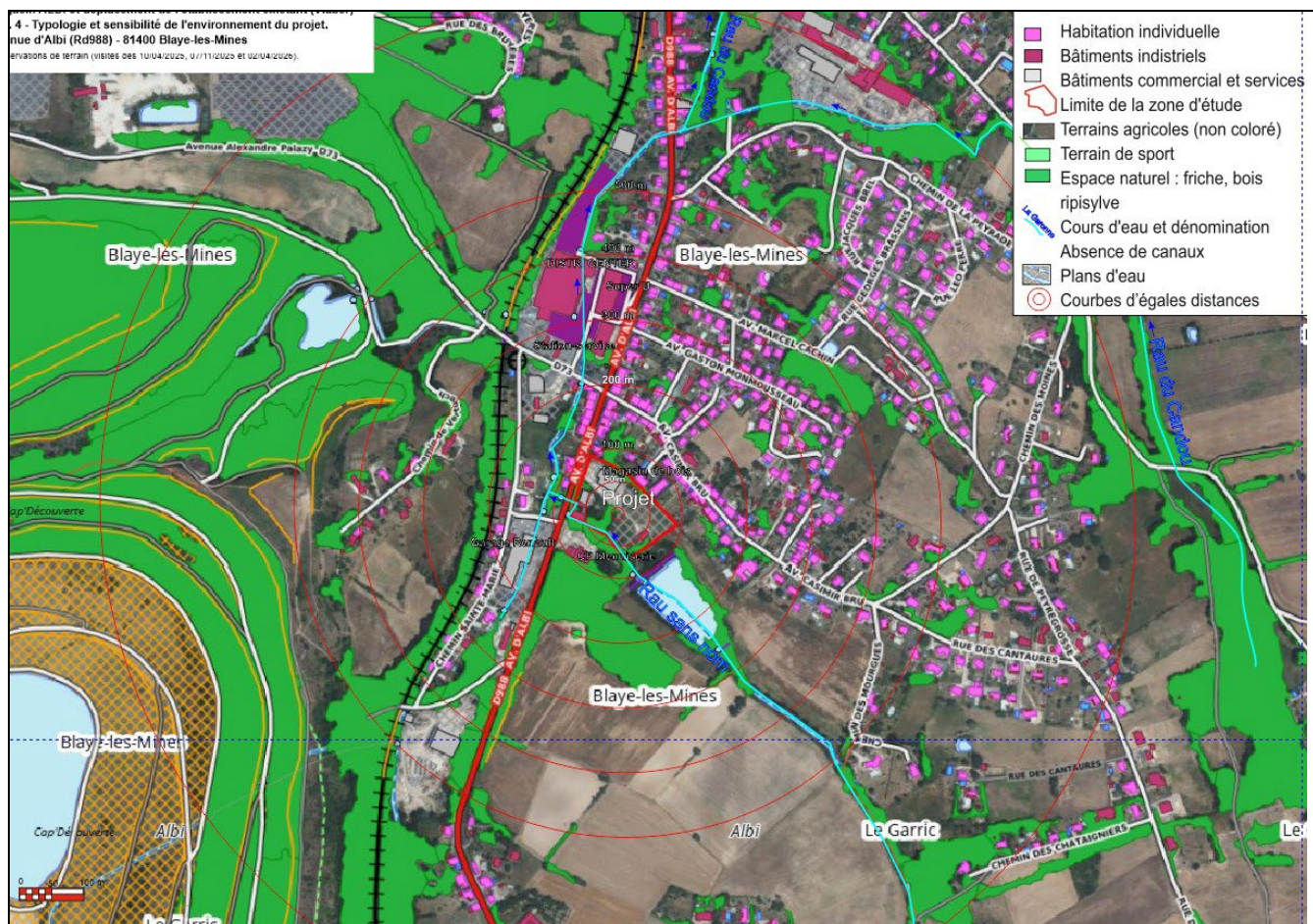


Figure 4 : Typologie et sensibilité de l'environnement du projet

2.5. Etat des lieux des déchets et substances sur le site

L'occupation historique et actuelle du site par l'activité de scierie (Ets Viaber) et le bâti résidentiel induit la présence de diverses substances et matériels nécessitant une gestion spécifique dans le cadre de la future requalification. Les observations réalisées lors des visites de terrain (février et avril 2026) permettent de dresser l'inventaire suivant :

Substances liées à l'activité Viaber :

- ♦ Des produits d'entretien du bois sont présents à l'intérieur des locaux de la scierie. Ils sont stockés de manière conforme sur dalle béton, limitant les risques d'infiltration immédiate.

- ♦ **Déchets inertes et stocks hétéroclites** : Un dépôt d'objets divers a été identifié sur les photos aériennes au-dessus du "cabanon" en rive droite. Lors de nos visites, il ne reste que la marque au sol de ce stockage sur des remblais anthropiques. Il conviendra lors du terrassement de vérifier s'il n'y a pas de déchets restant enfouis.

Substances liés à l'activité autour des constructions aux abords du ruisseau

- ♦ **Parc roulant et Véhicules Hors d'Usage (VHU)** : La plateforme extérieure a accueilli une concentration importante de véhicules (véhicules de collection, remorque de poids lourd, chariot élévateur) ainsi que des VHU. Un processus d'évacuation et de tri de ces éléments était en cours d'achèvement au premier trimestre 2026 afin de libérer les emprises.
- ♦ **Le quai de chargement** du hangar présente des taches d'huiles localisées. Des bouteilles de gaz et des produits d'entretien courants sont également entreposés en zone couverte.
- ♦ **Installations liées au bâti résidentiel** : La maison située en bordure de la RD 988 dispose de plusieurs conduits de cheminée, et la présence d'une cuve à fuel dans les locaux techniques attenants est fortement présumée.

Incidence pour le projet :

L'ensemble de ces substances, fluides et équipements fera l'objet d'une évacuation complète vers les filières de traitement agréées par le maître d'ouvrage avant toute démolition. Cette étape de curage est essentielle pour garantir l'absence de transfert de polluants vers le ruisseau sans nom lors de la phase de terrassement des futures plate-forme ALDI et Viaber.

Si ces déchets ne sont pas évacués (et tracé) par leur propriétaire actuel, le tableau ci-après permet de structurer les bordereaux de suivi (BSDD) et d'orienter chaque flux vers la filière de traitement appropriée.

Catégorie de déchet	Description / Nature	Code CED	Statut
Produits chimiques	Déchets de produits de conservation du bois contenant des substances dangereuses	03 02 01*	Dangereux
Gaz et fluides	Gaz en récipients à pression (bouteilles de gaz industrielles ou domestiques)	16 05 04*	Dangereux
Hydrocarbures	Huiles moteur et de lubrification usagées (taches de quai, entretien machine)	13 02 05*	Dangereux
Hydrocarbures	Fioul domestique ou gazole (vidange de la cuve à fuel présumée)	13 07 01*	Dangereux
Véhicules (VHU)	Véhicules hors d'usage (VHU) non vidangés	16 01 04*	Dangereux
Souillures	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons de nettoyage contaminés par des substances dangereuses	15 02 02*	Dangereux
Batteries	Batteries au plomb (provenant des engins ou véhicules de collection)	16 06 01*	Dangereux
Bois	Bois de chauffage et chutes de scierie (non traités)	17 02 01	Non dangereux
Métaux	Fer et acier (carcasses de remorques, structures métalliques, bennes)	17 04 05	Non dangereux
Démolition	Mélanges de déchets de construction et de démolition (Inertes : béton, briques, tuiles)	17 09 04	Non dangereux
Terres	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses (excavations futures)	17 05 04	Non dangereux
Tout-venant	Déchets en mélange (objets hétéroclites du cabanon, encombrants)	20 03 01	Non dangereux

Chaque départ de déchet dangereux (codes avec astérisque *) devra obligatoirement être accompagné d'un Bordereau de Suivi des Déchets Dangereux (BSDD) dématérialisé via la plate-forme Trackdéchets.

2.6. Historique

Le site, rural jusqu'en 1969 a d'abord été investi par l'habitat en bordure de l'axe de communication (RD 988), avant que l'activité de la scierie ne s'étende au nord.

L'étude des photographies aériennes, de la documentation et des éléments fournis par la Société Viaber ont permis d'établir l'historique suivant :

1. Le Réseau hydrographique et le ruisseau anonyme

L'analyse des clichés historiques (1924-1957) confirme la permanence d'un tracé contraint par le franchissement de la RD 988. Le ruisseau, dépourvu de dénomination officielle sur la commune de Blaye-les-Mines, présente un coude en « baïonnette » archaïque. Ce détournement, visible dès 1924, a été conçu pour aligner le flux sur le ponceau maçonné de 8,5 m. L'Arrêté Préfectoral de 2023 concernant la retenue collinaire en amont, confirme cette absence de nom, désignant l'ouvrage hydraulique par sa seule immatriculation (n° 1989), le cours d'eau n'étant cité que comme l'axe de traversée du plan d'eau sans régulation.

2. La Retenue « Pont de Blaye » (n° 1989)

Apparue entre 1969 et 1973 pour les besoins de défense incendie et irrigation, la retenue a marqué le paysage pendant un demi-siècle. Sur la photo aérienne du 05 09 1988, il semble apparaître au nord de la digue, un phénomène d'érosion (débord, renard ?), qui expliquerait peut-être son abandon. L'Arrêté Préfectoral du 07/11/2023 marque la fin de cet usage fonctionnel : il fait suite à la vidange complète de l'ouvrage réalisée en 2023. Désormais maintenue à sec et non reremplie, la retenue est en phase d'envasement et de végétalisation spontanée. Le ruisseau traverse aujourd'hui cette zone sans aucun frein hydraulique, ce qui modifie la dynamique sédimentaire vers l'aval en piégeant une partie des sédiments.

3. Urbanisation et bâti industriel

L'urbanisation de l'Avenue d'Albi (RD 988) se stabilise dans les années 1969 avec la construction des pavillons en bordure de route, séparés du site par une haie qui marque depuis toujours un talus entre le versant et la plaine. Sur l'emprise, le hangar principal et le « cabanon » de rive droite témoignent de l'extension historique de l'activité vers le lit majeur du ruisseau. Un point de vigilance est identifié sur les photos de 1997 : l'apparition d'un dépôt d'objets hétéroclites en surplomb du cabanon. Ce stockage marque une zone de remblais anthropiques sur les argiles à graviers, justifiant les précautions géotechniques pour les futures fondations du bâtiment Viaber (société créée au 01/01/2024, APE 46.73A).

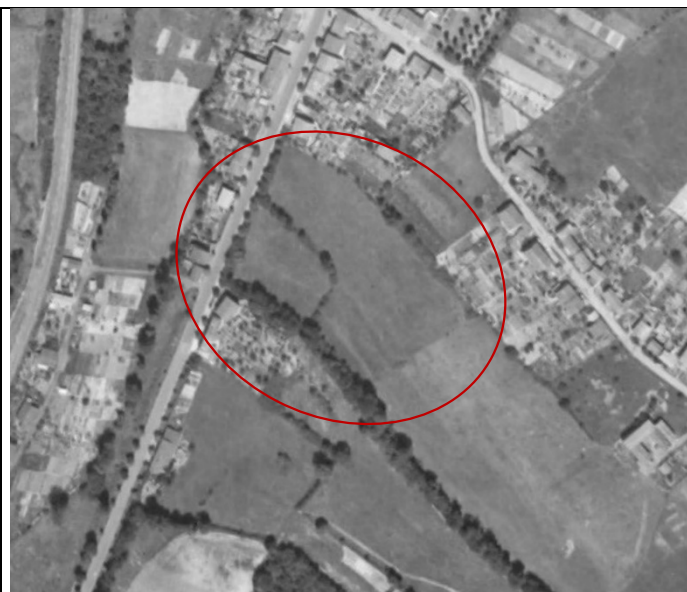


Fig.6 : Photos aériennes : Sur le cliché du 27 juin 1957, le site est encore à l'état naturel et agricole. Aucune structure n'est visible sur la parcelle.



Dès 1969, les pavillons de l'ancienne cité ouvrière et les premières habitations individuelles sur le site (22 mai 1969) sont clairement identifiés. Cette urbanisation s'est stabilisée et densifiée au cours des années 1970, accompagnant le développement de Blaye-les-Mines.



18/07/1977: construction face à la tête d'ouvrage sur la parcelle A886



01/05/1985 : le site se densifie avec l'apparition de structures complémentaires et la mise en place de la retenue d'eau



Le hangar de vente de bois et son parking apparaissent sur le cliché du 20 07 1990 (il n'est pas présent le 5/09/1988). C'est le point de départ de la mutation industrielle du site.



Un stockage hétéroclite situé au-dessus du cabanon est une évolution plus récente, visible de manière significative sur les photos de la fin des années 1990 (cliché de 1997). Il est à noter que la retenue semble toujours active, mais en étiage.

2.7. Sensibilité de l'usage futur

Plus l'usage futur est sensible (présence prolongée de personnes pouvant être sensible aux pollutions, dans un environnement présentation des risques sanitaires potentiel), plus les mesures de gestion à prendre seront importantes. Pour élaborer un plan de gestion et d'évaluation des risques, il conviendra de retenir l'usage projeté et sa sensibilité, ou à contrario, de définir le plan d'aménagement en fonction des risques identifiés.

L'étude est effectuée dans le cadre de la construction de 1 magasin Aldi et un bâtiment de vente et de transformation du bois. L'activité commerciale, sans aucun logement sera jugé moyennement sensible (code NAF 4711D et donc sans changement de sensibilité d'usage).

L'Aldi sera un établissement recevant du public (ERP) :

Coque	Type	Surface de plancher, m ²	Catégorie	Base de calcul	Effectif public	Effectif personnel	TOTAL
1	Enseigne de distribution alimentaire	1591	Type M 3e Catégorie	1 pers. / 3 m ² sur SDV de 985 m ²	329	5	334

Cependant, selon la terminologie site et sols pollués, l'usage futur du site est donc peu sensible : aucun logement, les usagers du site sont des adultes, pratiquant une activité salariée (en moyenne 35 h par semaine, 6 jours sur 7) et ne résidant pas sur site ou bien des clients ne restant que moins d'une heure sur le site. Le parking et le sol du magasin sont revêtus et à même d'écarter les risques courants de remontées de gaz (pour d'éventuelles pollutions de faibles amplitudes et résiduelles).

L'activité future est compatible avec le PLU de Blaye les Mines en cours (approuvé le 12/04/2023) : zone UX " zone urbaine à vocation économique ".

2.8. Objet du diagnostic et moyens mis en œuvre

2.8.1. – Source d'information

Les connaissances de la situation ont été utilisées :

- ◆ Visite du site et rencontre avec le Gérant de la Société Viaber, le 7 novembre 2025.
- ◆ Renseignements fournis par M. Gilles Laffont (maîtrise d'ouvrage) lors de la visite du site du 17/02/2026.
- ◆ Etudes réalisées en avril 2026 : évaluation des incidences Natura 2000, Etude pédologique/zone humide (avril 2026)
- ◆ Plans, photos aériennes.

Au niveau documentaire, les cartes existantes ont été employées (géologie, topographie) les fichiers BASIAS et BASOL, site du BRGM, ont été consultés.

Le site n'est pas une installation classée et n'est pas référencé par l'inventaire BASIAS (Base de données des anciens sites industriels et activités de services). Situé au sud du centre-ville, hors des sites d'exploitation minière, le projet est relativement éloigné des sites Basias présents et qui sont donc sans incidence sur l'état sanitaire du site :

Distance	N° d'inventaire	Type/dénomination (toutes à Blaye-les Mines
320 m (Ouest)	SSP3953855	CARMODIS SA HOLDITAR, station-service (Super U
1 km au sud-ouest	SSP3953482	PUITS DE SAINTE MARIE ancienne mine. HBCM / HBA / MINES DE CARMAUX STE, dépôt d'explosif, terril
750 m au nord	SSP3953870	Relais du Bois-Redon, station-service (G47.30Z) du 25/02/1947
942 m (sud)	SSP3953871	Station d'épuration communale. Installation de traitement des eaux usées.
977 m (Sud-)	SSP3953872	Carrosserie, Cayre Bernard.



Figure 5 : Carte inventaire Casias

2.8.2. Le diagnostic environnemental : approche source-voie de transfert - enjeux

Un site ou un milieu pollué présentera un risque, si les trois éléments suivants sont présents :

- ◆ 1/ Une source de polluants mobilisables.
- ◆ 2/ Des voies de transfert : il s'agit des différents milieux vus précédemment (sols, eaux superficielles et souterraines, cultures destinées à la consommation humaine ou animale) qui, au contact de la source de pollution, sont devenus à leur tour des éléments pollués et donc des sources de pollution. Dans certains cas, ces milieux ont pu propager la pollution sans pour autant rester pollués.
- ◆ 3/ La présence de populations, de ressources et/ou d'espaces naturels à protéger, susceptibles d'être atteints par les pollutions. L'usage futur entre bien sûr en ligne de compte.

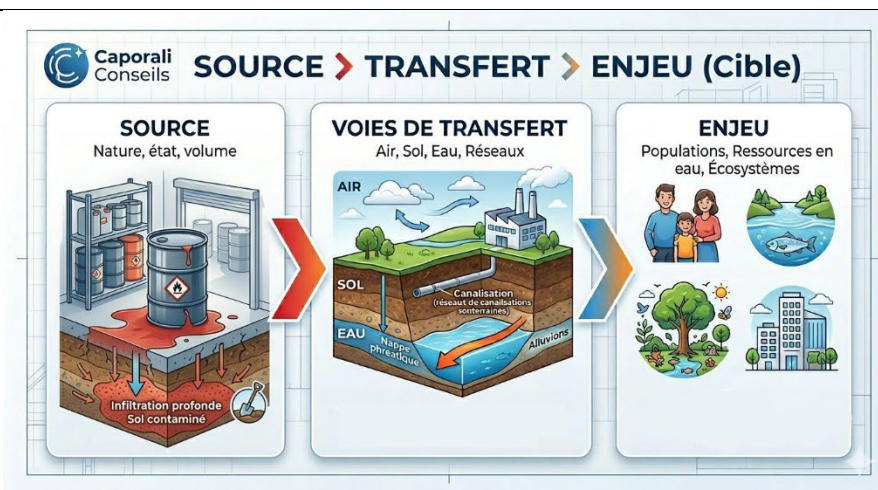


Figure 6 : Méthodologie Site et sols pollués (circulaire du 8 février 2007, note du 19 avril 2017)

Si cette combinaison n'est pas réalisée, la pollution ne présente pas de risques à condition que sa présence soit identifiée et conservée dans les mémoires.

Le présent rapport concerne la phase I (A) étude historique du site et documentaire, visite du site. Elle permet de définir un programme d'investigation complémentaire afin :

- ◆ D'identifier les sources.
- ◆ Etudier les voies de transfert.
- ◆ Défini les risques pour les cibles (utilisateurs, population, environnement).

3. IDENTIFICATION DES SOURCES

3.1.– Produits identifiés sur le site

Ce chapitre définit la stratégie d'investigation des sols en croisant l'historique industriel, les codes NAF ciblés et la sensibilité des futurs usages. La démarche s'appuie sur le référentiel Activipoll (BRGM) pour établir une liste de substances à analyser par secteur.

3.1.1. Approche selon la grille "activités-polluants"

L'analyse distingue deux typologies d'activités sources sur le site :

- ◆ **Secteur nord (Emprise du local Viaber actuel et du futur magasin ALDI) :** le code NAF 46.73A (Commerce de gros de bois et de matériaux de construction) soit celui de l'usage futur, l'historique de scierie (travail du bois) impose une recherche sur les métaux/métalloïde (As, Cu, Cr), les hydrocarbures totaux (HCT), les HAP et **composés phénoliques** (liés aux anciens produits de traitement du bois)
- ◆ **Secteur sud (maisons et stockage de véhicules, activité constatée de garage) :** L'usage est assimilé au code NAF 45.20 (Entretien et réparation de véhicules automobiles). Du fait du stockage prolongé de véhicules de collection et de VHU, les polluants types sont les HCT, les BTEX, les métaux (Pb, Zn, Cu) et potentiellement les PCB (huiles anciennes).

Si un programme d'investigation devait être conduit, Les analyses porteraient sur les :

- ◆ Hydrocarbures totaux, C10-C40.
- ◆ Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
- ◆ Métaux lourds, métalloïdes (ETM).
- ◆ Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes (BTEX).
- ◆ Phénols.
- ◆ Pentachlorobiphenyl (PCN).

Et seulement sur 1 ou 2 échantillons, analyses sur lixiviation de l'ensemble de ces formes, ceci afin de déterminer à ce stade le devenir des déchets (un sol extrait devient un déchet) et le type de traitement ex-situ approprié.

L'analyse sur lixiviat¹ permettra également de déterminer en fonction de leur degré de nuisance, la filière d'élimination appropriée.

¹ La concentration des produits polluants, ne définit pas directement leur capacité de nuisance qui est lié à la capacité de ces corps à migrer avec l'eau.

C'est le phénomène de lixiviation. L'eau et les produits extraits peuvent rejoindre l'aquifère, voire migrer vers un cours d'eau. Les toxiques peuvent alors être biodisponibles pour les racines des arbres, les champignons, certains animaux qui peuvent le bioaccumuler, et contribuer à leur concentration dans la chaîne alimentaire.

Cette capacité d'un élément à se mettre en solution est identifié par des analyses spécifiques de mise en solution, dite de lixiviation. Ces résultats sont comparés aux valeurs définies par l'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux stockages de déchets inertes (ISDI).

Afin de déterminer les filières d'élimination envisageable en cas d'extraction, les analyses en laboratoire sont conduites sur la base des paramètres définis par :

- ◆ L'arrêté du 12 décembre 2014 relatif aux stockages de déchets inertes.
- ◆ La décision du conseil n° 2003/33/CE relative aux procédures et critères d'acceptation des déchets en décharge (CSDU 1 et 2).

3.1.2. – Stratégie d'échantillonnage

Le plan de sondage proposé repose sur une approche combinée entre la **mémoire du site** (sources potentielles) et la **sensibilité du futur usage** (réception de public vs parking).

3.1.2.1. *Le futur magasin ALDI (zone de haute sensibilité)*

L'implantation du magasin ALDI sur l'emprise de l'actuel hangar Viaber constitue l'enjeu majeur. Bien que les pollutions y semblent maîtrisées (stockage sur dalle), l'usage "ERP" (Établissement Recevant du Public) impose une levée de doute rigoureuse.

Objectif : Vérifier l'absence de transferts verticaux sous la dalle.

3.1.2.2. *Le secteur sud / parking (enjeu environnemental)*

Paradoxalement, la zone où la densité de véhicules (VHU) a été la plus forte présente une sensibilité d'usage plus faible (futur parking revêtu). Ici, l'enjeu n'est pas sanitaire (pas de bâtiment) mais environnemental : il s'agit de s'assurer que les sols superficiels ne constituent pas une source de contamination pour le ruisseau situé en contrebas.

3.1.2.3. *La nouvelle plate-forme Viaber et le versant*

La zone de stockage hétéroclite identifiée sur le versant constitue une source potentielle ponctuelle. Le plan d'échantillonnage visera à caractériser la nature des remblais anthropiques avant leur éventuel remaniement.

3.1.3. Tableau de synthèse du programme d'investigation (Phase II)

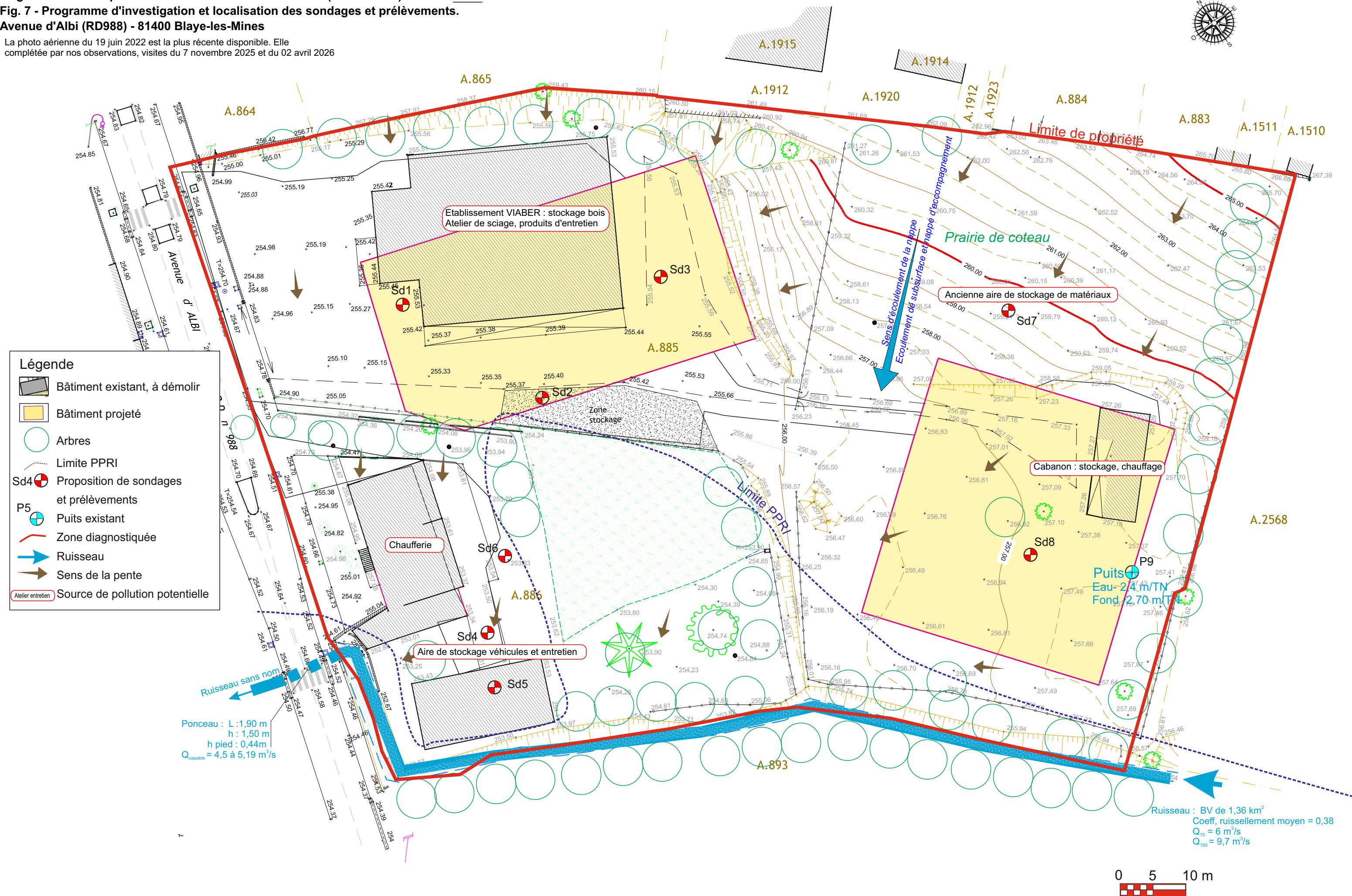
Secteur cible	Nombre de points	Profondeur cible	Analyses préconisées (Sols)	Justification technique
Emprise futur ALDI (Hangar Nord)	3 sondages (SD1 à SD3)	3,0 m à 4,5 m	HCT, HAP, Métaux, Phénols	Usage sensible (ERP) . Vérification sous dalle et quai de déchargement.
Zone VHU / Parking (Sud)	3 sondages (SD4, SD6)	2,0 m	HCT, BTEX, Métaux, PCB	Source identifiée (véhicules) . Protection du corridor alluvial.
Dépôt hétéroclite (Versant)	1 sondage (SD7)	Jusqu'au terrain naturel	HCT, Métaux, Indésirables	Caractérisation des remblais et du stockage sauvage.
Nouvelle plateforme Viaber	1 sondage (SD8)	2,0 m	HCT, Métaux	État initial sur zone historiquement moins impactée.

Les échantillons seront prélevés selon une fréquence de 1 échantillon par horizon lithologique rencontré, avec un minimum de 2 analyses par sondage (surface 0-0.5m et profondeur). En cas d'indices organoleptiques (odeurs, taches), des analyses complémentaires seront déclenchées. Les résultats seront comparés aux valeurs de bruit de fond géochimique local (molasses du Paléogène).

Note : Ce plan d'échantillonnage pourra être ajusté en temps réel lors de la campagne de terrain, avec des mesures au photoioniseur dynamique (PID) si des sources de pollution non identifiées (cuves enterrées, fosses) étaient découvertes lors du décapage des surfaces.

Magasin ALDI et déplacement de l'établissement existant (Ets VIABER)
Fig. 7 - Programme d'investigation et localisation des sondages et prélèvements.
Avenue d'Albi (RD988) - 81400 Blaye-les-Mines

La photo aérienne du 19 juin 2022 est la plus récente disponible. Elle complétée par nos observations, visites du 7 novembre 2025 et du 02 avril 2026



4. – VOIES DE TRANSFERT

Les observations de terrain et l'étude de la documentation nous ont permis d'identifier le contexte environnemental et sa vulnérabilité.

4.1.– Description générale de la zone d'étude

Le site s'inscrit dans un paysage de transition entre le plateau cristallophyllien et les premières formations sédimentaires du Bassin aquitain.



Figure 8 : Fonctionnement du bassin versant du site

L'exutoire du bassin versant est le fossé pluvial longeant le site, (ruisseau sans nom).

- ◆ **Topographie** : L'emprise présente une topographie de versant avec une pente générale orientée du Nord-Est vers le Sud-Ouest. Sur le site, la partie nord pend vers le sud en forte pente ou en talus, tandis que la moitié sud qui longe la rivière est plane. La partie centrale est déjà aménagée avec un hangar, quelques maisons et des pistes en GNT. Ces structures seront démolies lors de la réalisation du projet.
- ◆ **Hydrologie** : Le site est drainé par un **ruisseau sans nom**, affluent en rive gauche du **Cérou**. Ce cours d'eau reçoit les eaux de ruissellement du bassin versant amont (versant agricole et retenue collinaire du Pont de Blaye, d'une superficie de 1,36 km², coefficient de ruissellement de 0,38 et une pente moyenne de 3% et une longueur de 2 km). Le projet prévoit de libérer le lit majeur de ce ruisseau par la démolition de bâtiments existants, améliorant ainsi sa fonctionnalité hydraulique. Le site représente ≈1% de ce bassin versant.

4.2. Géologie/hydrogéologie

Le contexte géologique local est marqué par la superposition de formations sédimentaires tertiaires sur un socle paléozoïque érodé.

- ♦ **Socle (substratum)** : Constitué de schistes et micaschistes gris-verdâtre. Bien qu'ils n'affleurent pas directement sur l'emprise, ils sont présents à faible profondeur dans les bas-fonds.
- ♦ **Formations éocènes** : Le site est principalement recouvert par des argiles à graviers (Éocène moyen à supérieur). Ces formations détritiques sont constituées d'une matrice argileuse souvent rubéfiée (coloration rouge/rouille liée à des paléoclimats chauds) emballant des galets de quartz. Cette hétérogénéité lithologique explique la présence de lentilles sableuses locales.
- ♦ **Formations superficielles** : Des colluvions de versant et des alluvions modernes (en bordure de ruisseau) complètent la série.

La commune se situe en bordure d'un large plateau cristallophyllien (schistes et micaschistes) pénéplané par l'érosion et recouvert de formations argileuses d'âge tertiaire (Eocène moyen et supérieur). Les schistes peuvent apparaître dans les bas-fonds, là où les rivières secondaires ont découpé le plateau et ont dégagé les argiles et sables tertiaires.

Ces schistes sont de teinte grise plus ou moins verdâtre, recoupés par des filons de quartz qui se retrouvent démantelés par l'érosion sous forme de cailloux et de galets dans la formation sus-jacente.

Les formations d'âge tertiaire sont représentées dans cette zone par les argiles à graviers constituées d'éléments clastiques de granulométrie variable (graviers et galets de quartz filonien plus ou moins transportés) contenus dans une matrice argileuse rubéfiée par endroits. Ces argiles peuvent résulter de l'altération sur place des formations schisteuses mais aussi de l'ancien revêtement sédimentaire détritique (Trias et Jurassique inférieur) issu de l'érosion du Massif Central et de remaniements fluviaux. C'est pourquoi par endroits, le faciès détritique est moins graveleux et l'on note la présence de lentilles sableuses.

Sous le site, les formations de bas de pentes et les alluvions du ruisseau bordant le site recouvrent une couche de graviers ennoyés dans une matrice sablo-argileuse (graviers et galets de quartz filonien plus ou moins transportés par les errements des rivières secondaires).

Le réseau hydrographique secondaire de la vallée du Tarn a entaillé ces formations au Quaternaire donnant des reliefs de plateaux plus ou moins disséqués, découvrant par endroits le substratum métamorphique et déposant des matériaux argilo-limoneux.

Les sols situés sur les formations argileuses sont des sols bruns lessivés acides et hydromorphes, limono-argilo-caillouteux sur les pentes et sur les petites plaines alluvio-colluviales comme la partie sud de notre terrain.

Il ne s'agit pas d'un sol de zone humide listé par l'arrêté de 2008. Il peut être classé selon l'unité Cartographique de Sol (UCS) n°53 : Sols des coteaux molassiques avec présence importante de graviers et cailloutis siliceux, sur molasse et dépôts graveleux (argiles à graviers du Tertiaire, alluvions anciennes du Quaternaire).

Le contexte hydrogéologique est dominé par l'**aquifère des sables et argiles à graviers de l'Eocène**, qui est la nappe d'eau souterraine la plus proche de la surface. Compte tenu de l'affleurement de la formation, il s'agit d'une **nappe libre, localement captive, sous les remplissages argileux**.

L'aquifère constitue la masse d'eau " **Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain "FRFG082** :

Cette nappe de faible capacité est pourtant surexploitée.

L'objectif d'état de la masse d'eau souterraine concernée par l'infiltration est le suivant :

Masse d'eau (SDAGE 2022-2027)		Etat quantitatif		Etat chimique	
Code masse d'eau	Nom	Objectif de qualité	Elément déclassant	Objectif de qualité	Elément déclassant
FRFG082D	Sables et argiles à graviers de l'Eocène inférieur et moyen majoritairement captif du Sud-Est du Bassin aquitain	Objectif moins strict	Déséquilibre prélèv./ressource	Bon état 2015	

Le site n'effectuera aucun prélèvement dans cette petite nappe, contribuant à ne pas aggraver ce déficit.

La coupe géologique rencontrée sur le site est la suivante.

Profondeur	Descriptif	Etage	
De 0 à 2 m	REMBLAI	Quaternaire	
De 2 à 8 m	ARGILE SABLEUSE BARIOLEE	Quaternaire (colluvions et alluvions)	
De 8 à 8,4 m	GRAVES	Quaternaire (colluvions et alluvions)	
De 8,4 à 8,9 m	Argile rouge altérée	Stampien/Rupélien	
De 8,9 à 15 m	Argile rouge à graviers, compactes.	Stampien/Rupélien	

4.2.1. Hydrogéologie - Remontée de nappe

Les formations observées n'abritent pas d'aquifère important mais des nappes perchées localisées peu profondes et des aquifères de faible puissance localisés soit à la base des argiles (horizons plus sableux reposant sur les micaschistes imperméables), soit dans de petits lits sableux intercalés dans les couches aquifère.

Un puits existe sur la parcelle, les eaux sont peu minéralisées (101,5 $\mu\text{S}/\text{cm}$). Il s'agit d'eau de drainage du versant argilo-graveleux. Les eaux du ruisseau présentent une conductivité supérieure (189,2 $\mu\text{S}/\text{cm}$) indiquant une drainance de cette petite nappe d'accompagnement par le ruisseau.

Lors de nos mesures, le niveau de l'eau a été rencontré à 2,4 m/TN, le fond de l'ouvrage à 2,61 m.

Sous le dépôt, la finesse des alluvions et le faible gradient de l'aquifère font que les écoulements sont très lents et qu'une éventuelle pollution n'a pu migrer très en aval du site.

Ces nappes de faibles puissances sont sensibles aux pollutions et ne sont pas exploitées pour l'alimentation en eau potable communale et sont à considérer comme à usage non sensible.

Il existe des captages situés sur la commune, mais aucun des captages souterrains n'exploite l'aquifère.

Si l'eau est absente des sols en été, en l'hiver 2025, relativement pluvieux, l'eau a été rencontrée à différentes profondeurs, sans que l'on puisse les relier entre elles (nappe perchée discontinue).

	Eau/TN	Conductivité, $\mu\text{S/cm}$
1	2,212	160
4	2,42	148
6	2,02	110

Les conductivités sont faibles, du fait d'une circulation des eaux en subsurface, rapidement absorbée par les horizons plus perméables et restitué à la rivière (nappe d'accompagnement à faible débit et peu apte à soutenir l'étiage)?

Pour le projet, le risque de remontée de nappe (Géorisques) est jugé "fort", mais ce classement, qui appelle à la prudence ne semble pas refléter le risque réel sur le terrain.

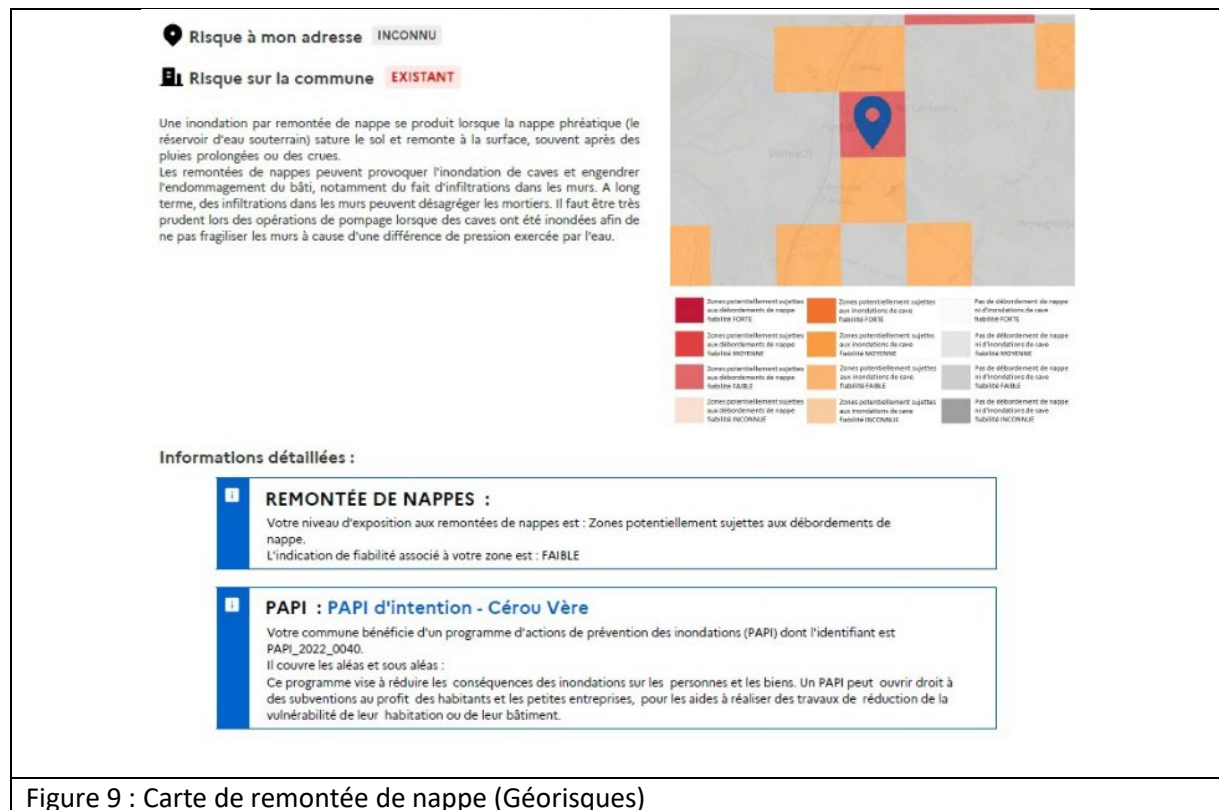


Figure 9 : Carte de remontée de nappe (Géorisques)

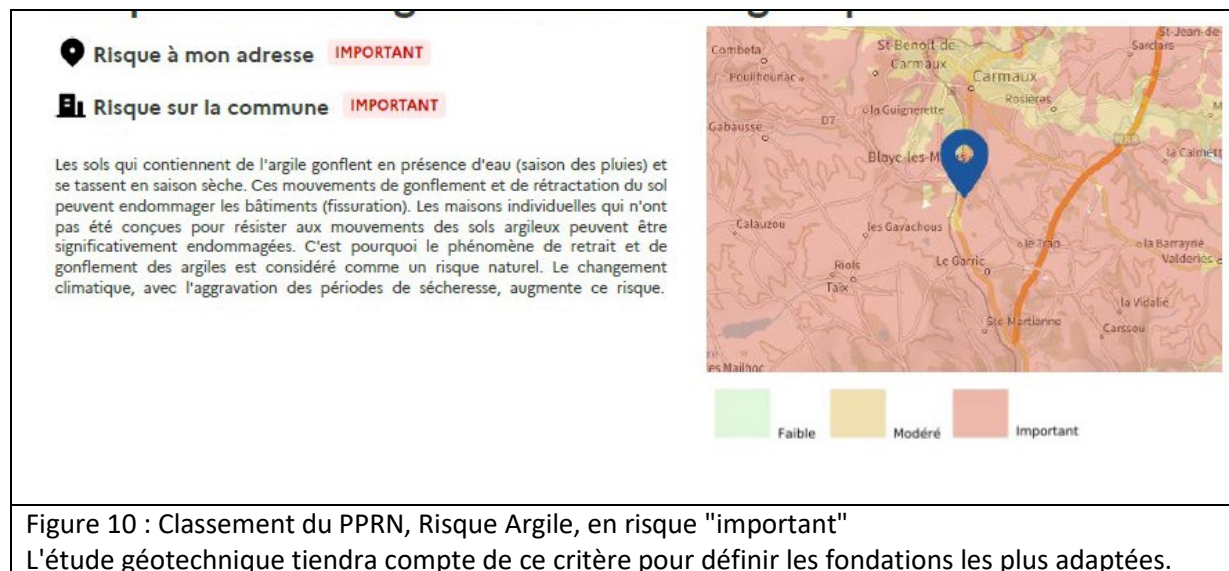
Le puits sur le site a été mesurée en novembre 2025 avec un niveau d'eau situé à 2,4 m/TN.

A la fin de l'hiver 2025-2026 particulièrement pluvieux, la nappe était située à 1,56 m/TN en amont du site alors qu'en aval, où seront situés tous les bassins de rétention et noues, elle était à 2,21m/ TN (sondage 1). Le fond des ouvrages de rétention/infiltration, peu profonds, n'interférera pas avec l'aquifère.

4.2.2. Mesure des perméabilités

La perméabilité des colluvions de surface et des molasses a été mesurée le 2 avril 2026 dans les molasses de surface ou les remblais les recouvrant.

Le PPRN risque argile classe le terrain en risque "important" : le projet de construction, métallique, basé sur des plots bétons ancrés au substratum devra s'appuyer sur une étude géotechnique de conception et de dimensionnement.



Les 3 essais de perméabilité en fosse à niveau variable², formule de Porchet ont confirmé que l'infiltration n'est donc pas possible, même en utilisant une grande surface de contact, pour une vidange en un délai raisonnable. Ils ont été réalisés en aval du bâtiment.

Essais	Profondeur, m	Longueur, m	Largeur, m	Coefficient de perméabilité, m/s	Coefficient de perméabilité, K mm/h
S6	1,2	0,92	0,8	$2,95 \times 10^{-7}$	1,06
S5	1,2	0,92	0,8	$1,48 \times 10^{-7}$	0,53
S8	1,2	0,89	0,82	$1,48 \times 10^{-7}$	0,53
K retenue				$1,97 \times 10^{-7}$	0,71

² Essai « à la fosse » (à charge variable). Il est le plus représentatif pour les bassins de rétention/infiltration, en privilégiant la surface du fond par rapport à la faible surface des parois. L'essai fait l'objet d'une courbe et on ne retiendra que la partie où la vitesse d'infiltration devient constante. Cet essai permet la détermination in-situ du coefficient de perméabilité (conductivité hydraulique K) d'un sol et donc sa capacité d'infiltration, par application d'une charge hydraulique variable (décroissante) dans une fosse rectangulaire creusée à la pelle mécanique après faible saturation (15-30 minutes).

Afin d'obtenir une valeur exhaustive, il conviendra de réaliser à minima trois essais. En fonction du résultat obtenu, il sera possible de connaître le mode de gestion pluviale à retenir mais aussi de vérifier la bonne mise en œuvre du ou des ouvrages de gestion.

Le principe consiste à suivre la variation du niveau de l'eau dans la fosse après son remplissage. Cette variation permet de calculer le coefficient de perméabilité (K) en suivant la différence de charge dans la cavité durant l'essai.

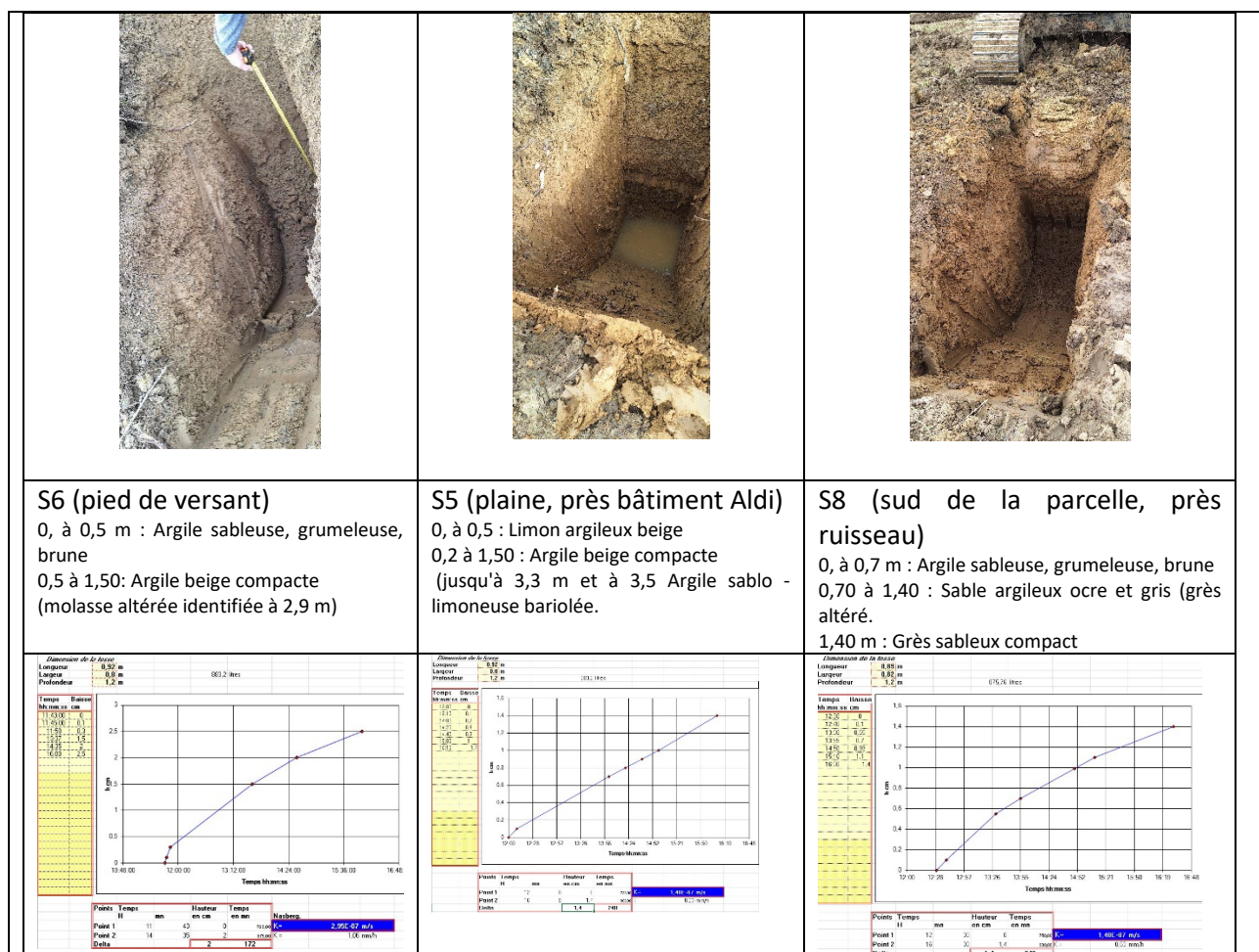


Figure 11 : Essais de perméabilité du 2 avril 2026

La capacité d'infiltration retenue est la médiane, soit $1,97 \times 10^{-7} \text{ m/s}$. Elle est très faible et la solution d'infiltration des eaux pluviales, n'offrant que des temps de vidange trop lents (supérieure à 48hoo) ne pourra être retenue.

Incidence sur le projet : Ces faibles perméabilités naturelles proscriit toute gestion des eaux pluviales par infiltration totale. Le projet s'adapte à cette contrainte par la mise en place d'une série de noues et de bassin de rétention avec régulation du débit avant rejet dans le ruisseau.

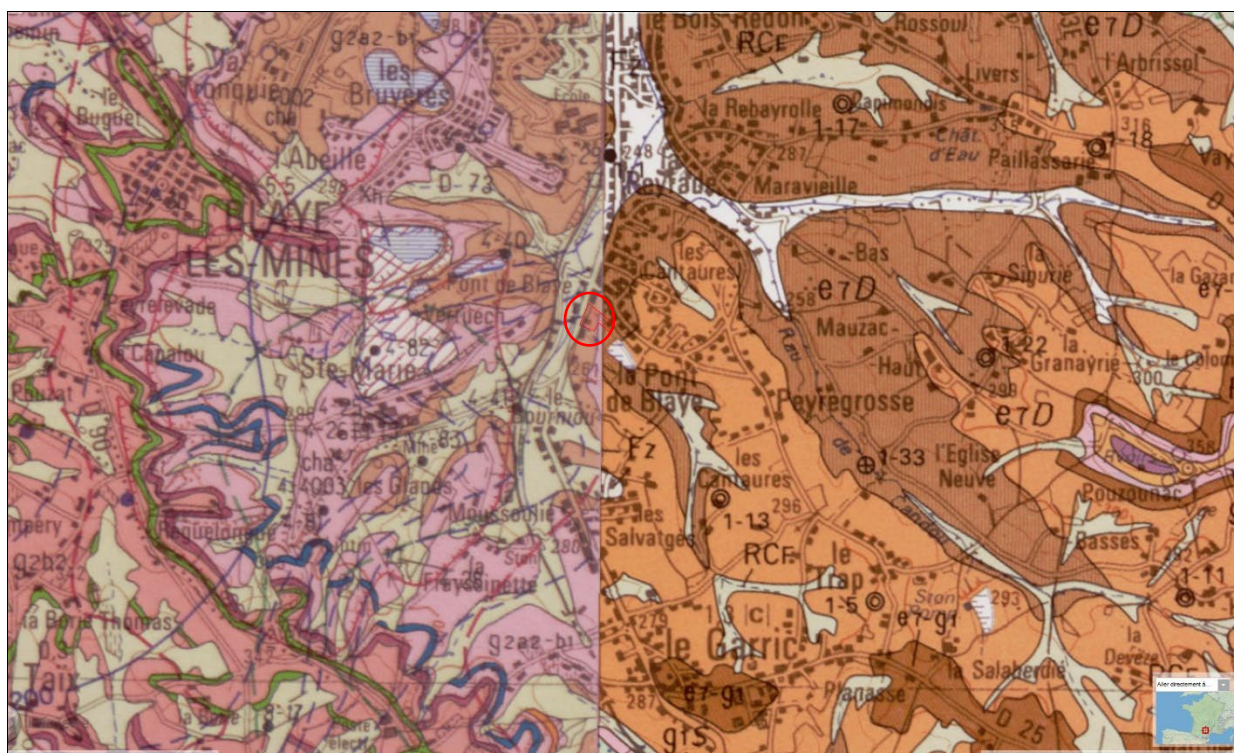


Figure 12 : Carte géologique : Dépôts de pente et résiduels

Colluvions anciennes et modernes des topographies post-mindeliennes (argiles rubéfiées, argiles à graviers de l'Albigeois et du Carmausin). Ces colluvions de versants sont alternées avec les alluvions modernes du ruisseau (formations de thalweg associées au lit du ruisseau, composées de limons et d'argiles plastiques). L'ensemble recouvre en épaisseur pouvant être conséquente le substratum hercynien sous-jacent, agissant comme un plancher imperméable à l'échelle régionale.

4.2.2.1. Usage de l'aquifère

Il existe des ouvrages souterrains situés à proximité, mais il n'y en a aucun en aval. Il n'y a aucun des captages souterrains n'est utilisé pour l'alimentation en eau potable.

Un puits existe sur la parcelle, les eaux sont peu minéralisées. Il s'agit d'eau de drainage du versant argilo-graveleux. Le puits (eau à -2,4 m, conductivité de 101,5 $\mu\text{S}/\text{cm}$) ne capte pas une nappe régionale, mais une **nappe de versant** (ou "nappe perchée"). Il s'agit d'eaux de pluie récentes qui transitent dans les colluvions de surface et les "argiles à graviers" avant de buter sur le substratum imperméable.

La très faible minéralisation confirme qu'il s'agit d'eaux de drainage superficiel n'ayant pas séjourné longtemps dans le sous-sol.

Les eaux du ruisseau présentent une conductivité supérieure (189,2 $\mu\text{S}/\text{cm}$ indiquant une drainance de cette petite nappe d'accompagnement par le ruisseau.

Ce puits ne sera pas réutilisé dans le projet. Aussi, devra-t-il être comblé selon les règles de l'Art, définie par l'arrêté du 11 septembre 2009.

Des points particuliers ont été recensés à la banque de données du sous-sol (BRGM) :

Code BSS	Lieu-dit	Nature	Profondeur
09331X0012/F	"BOURNAZEL"	Puits	2,7 m
09331X0016/F	"LA REBAYROLLE"	Puits	3,2 m
09324X0133/PZ3	SITE VEDEL SEV	Forage	7 m
09324X0134/PZ2	SITE VEDEL SEV	Forage	7 m
09324X0132/PZ1	SITE VEDEL SEV	Forage	7,8 m
09324X0115/F	PIEZOMETRE PZ27	Forage	70 m
09324X0117/TX	PUITS TRONQUIE N. 14	Puits	90 m
09324X0114/F	PIEZOMETRE PZ26	Forage	100 m
09324X0023/TX	PUITS LENDREVIEE (P23)	Puits	112 m
09324X0095/F	CROIX DU MARQUIS	Forage	180 m
09324X0020/TX	PUITS N° 2 GRILLATIE (P20)	Puits	224 m
09324X0026/TX	PUITS SAINTE-MARIE N° 2 (P27)	Puits	235,7 m
09324X0030/TX	PUITS DE BLAYE (P32))	Puits	244 m
09324X0022/TX	PUITS TRONQUIE N. 2 (P.22)	Puits	247 m
09324X0027/TX	PUITS L'IMBERTARIE (P29)	Puits	255 m
09324X0029/TX	PUITS DE BRUYERES (P31)	Puits	337,1 m
09324X0025/TX	PUITS SAINTE-MARIE N° 1 (P26)	Puits	340,75 m
09324X0021/TX	PUITS TRONQUI N. 1 (P.21)	Puits	452,2 m

Nota : L'altitude du site est de 255,40 m, celle du ruisseau à 252.8 m, soit près de 2,60 m plus bas.

Bien que des puits domestiques soient répertoriés au lieu-dit "Bournazel" (ex: 09331X0012/F), leur positionnement topographique et le sens des écoulements (Nord vers Sud/Sud-Ouest) les placent hors d'influence du projet.

4.2.3. Vulnérabilité de l'aquifère – Conclusions

L'aquifère à nappe libre des sables et graviers Eocènes situé à 2,4 m de profondeur sous le site est très vulnérable et a été délaissé du fait de sa vulnérabilité. Il est drainé, avec des vitesses de transfert moyenne par la gravité, vers la rivière au sud-sud-ouest et de ce fait, l'aquifère du site n'est pas utilisé. La frange capillaire au-dessus de l'aquifère bloque les hydrocarbures et évite la contamination de la nappe tant que ses fluctuations ne les mettent en contact les sols contaminés et l'eau de la nappe.

Les aquifères régionaux (Molasses du Paléogène - Masse d'eau FRFG090) sont protégés par des alternances de couches marneuses imperméables. Le risque de contamination par les activités de surface est considéré comme négligeable.

Le risque de contamination pour l'homme peut être lié à l'ingestion directe des eaux de la nappe ou à la consommation de végétaux irrigués par des eaux souterraines.

Dans notre cas :

- ◆ Aucun captage d'eau potable souterraine n'est menacé par le site.
- ◆ Aucun captage d'irrigation à partir des eaux souterraines n'est menacé par une source liée à l'activité.
- ◆ L'alimentation en eau potable de la commune ne dépend pas de l'aquifère alluvial.

L'alimentation en eau potable sur le territoire est assurée par la **Régie d'eau du Carmausin-Ségala**. Une nouvelle usine de potabilisation a été inaugurée en **2025** au barrage de la Roucarié (situé à cheval sur Almayrac et Jouqueviel) pour sécuriser l'approvisionnement de 25 000 habitants du secteur.

Ce choix de la ressource de surface est historique : les anciennes usines avaient été construites après la Seconde Guerre mondiale pour répondre aux besoins colossaux des industries minières et de la population croissante, les ressources souterraines étant insuffisantes ou dégradées par l'activité industrielle.

4.3. Hydrologie

Les eaux pluviales actuelles ne sont pas traitées et ruissellent sur le site en direction du cours d'eau et donc de façon diffuse : il n'y a pas de réseau pluvial sur le site.

Pour gérer les eaux pluviales du site et au plus près des sources de production, nous avons multiplié les ouvrages. Ce sont 7 noues et bassins de rétention qui recevront les pluies jusqu'à une période de retour de 30 ans. La capacité totale des ouvrages est de 231 m³. Le parcours des eaux dans les ouvrages assurera une décantation suffisante avant un rejet à débit régulé de 22,25 l/s/ha (30 l/s soit 0,03 m³/s).

Le ruisseau récepteur a un débit médian de 0,103 m³/s et un débit d'étiage de 0,003 m³/s (août 2026), illustrant les caractères modeste et saisonnier du cours d'eau. Il rejoint un autre ruisseau sans nom qui a été alimenté par les eaux d'exhaure de la Découverte, avant de rejoindre le Candou à 801 et à 3,44 km, le ruisseau de Cérrou.

Ce linéaire de plus de 3 km constitue un **corridor d'autoépuration** significatif. Le transit des eaux à travers les méandres, la végétation rivulaire (ripisylve) et les zones d'étalement favorise la sédimentation des particules fines, la filtration par les sols et la dégradation biologique des éventuels polluants résiduels avant l'atteinte de la masse d'eau principale.

Le système de gestion des eaux pluviales est conçu pour **réduire la quasi-totalité de l'impact du rejet** des eaux pluviales sur la qualité des eaux du Candou et du Cérrou, en évitant les apports directs et rapides de polluants de ruissellement (matières en suspension, hydrocarbures, etc.).

Masse d'eau		Etat écologique		Etat chimique	
Code masse d'eau	Nom	Objectif de qualité	Elément déclassant	Objectif de qualité	Elément déclassant
FRFRR361A_1	Ruisseau du Candou	Objectif moins strict	2M2 (invertébrés), IBMR (macrophytes), Indice Poisson Rivière, Nutriments, Oxygène, Polluants spécifiques	Bon état 2015	

Le bassin du Cérou caractérise par des écoulements faibles en période d'étiage (basse eaux) et des crues de propagation relativement lente.

4.3.1. - Impact et gestion des eaux pluviales du site

L'état initial du site est marqué par une absence totale de gestion structurée des eaux pluviales. Les surfaces actuelles (hangars et plate-forme de la scierie) génèrent un ruissellement direct et diffus vers le ruisseau, entraînant potentiellement des matières en suspension et des traces d'hydrocarbures sans aucun traitement préalable.

Le projet transforme radicalement cette dynamique par une **stratégie de gestion à la source** :

- ◆ **Fractionnement de la collecte** : Le site est découpé en bassins versants élémentaires dirigés vers **7 noues et bassins de rétention** paysagers. Cette fragmentation permet de traiter les eaux au plus près de leur point de chute.
- ◆ **Traitement qualitatif** : Avant d'atteindre les ouvrages de rétention, les eaux issues des zones de circulation et de parking (zones potentiellement polluantes) transitent par des dispositifs de décantation (noues) et un séparateur d'hydrocarbures.
- ◆ **Régulation quantitative** : Pour un épisode de pluie de **période de retour 30 ans**, le volume stocké sur la parcelle atteint **231 m³**. Le débit de sortie est strictement bridé à **30 l/s** (soit 22,25 l/s/ha), garantissant que le projet ne sature pas le réseau hydrographique aval.

Pour les activités projetées, les rejets d'eaux pluviales, devront respecter les contraintes de qualité du milieu récepteur (se référer au règlement d'assainissement pluvial communal, au SDAGE Adour-Garonne et du Sage Tarn Aval).

4.3.2. - Point de rejet

Il y aura 3 points de rejets de vidanges des 6 ouvrages. Pour chacun des points :

- ◆ Le tuyau de rejet (Ø125 à 200) doit déboucher à 10 cm minimum au-dessus du fil d'eau du fossé.
- ◆ Un dispositif anti-érosion de la berge devra être mis en place, ainsi qu'un tableau béton pour la protéger. Le fond du ruisseau sera protégé de l'érosion (petit enrochement) qui servira à dissiper l'énergie de l'eau.

Le point de rejet ne fera ni obstacle à l'écoulement (ne débordant pas du talus du fossé), ni générera pas d'érosion du lit et des berges. Cet ouvrage respectera l'esprit de la nomenclature de la Loi sur l'eau, rubrique 3.1.50 : travaux au point de rejet, visant à éviter l'érosion.

Une demande d'autorisation de rejet sera faite au gestionnaire du fossé (Commune).

Les coordonnées des points de rejet sont :

Point aval (BV1+BV2+BV5)	Coordonnées géographiques		
Altitude : 253.58 m NGF	Degrés décimaux	Degrés sexagésimaux	Lambert 2 étendu
Latitude	44,02,4984°	44°1' 29.86" N	X =585467,53
Longitude	2,155497°	2° 9' 19.7" E	Y = 1891522,41

Point médian (BV3+BV4+BV6)	Coordonnées géographiques		
Altitude : 254,66 m NGF	Degrés décimaux	Degrés sexagésimaux	Lambert 2 étendu
Latitude	44,024732°	44°01'29.01" N	X =585472.39
Longitude	2,155516°	2° 9' 19.96" E	Y = 1891495.72

Point amont (BV7)	Coordonnées géographiques		
Altitude : 256,62 m NGF	Degrés décimaux	Degrés sexagésimaux	Lambert 2 étendu
Latitude	44,024459°	44°01'28.06" N	X = 585521,80
Longitude	2,156193°	2° 9' 22.28" E	Y = 1891467,99

4.3.3. Rejets des eaux usées

Le zonage d'assainissement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 24 octobre 2011. et le projet sera raccordé au réseau d'assainissement communal. Les eaux usées générées par le site sont acheminées vers la station d'épuration de Blaye-les-Mines, dont la capacité de traitement est suffisante :

Station d'épuration	STEP "Usine de dépollution des Eaux de Valarens (Carmaux) " (Code Sandre : 0581060V002)
Capacité de l'ouvrage	1 260 kg/j DBO ₅ 3 150 kg/j DCO 252 kg/j NTK (azote) soit 21 000 EH 42 kg/j Pt (phosphore total) 3 150 m ³ /j
Somme des charges maximales en entrée des systèmes de traitement de l'agglomération	25 282 EH en pointe
Capacité résiduelle	Bien que la charge maximale de pointe (25 282 EH) puisse ponctuellement dépasser la capacité nominale de 21 000 EH lors d'épisodes pluvieux, le bilan annuel de performance (portail de l'Assainissement) confirme une conformité réglementaire constante des rejets. Le volume généré par le projet (quelques m ³ /jour) représente moins de 0,05 % de la capacité de l'ouvrage, garantissant une absence totale de saturation du système.
Prescription de rejets	Arrêté Préfectoral du 29 juillet 2003 (ou son actualisation liée à la mise en service en 2006), complété par des prescriptions spécifiques à la zone sensible du Cérou. Compte tenu de sa capacité de 21 000 Équivalents-Habitants (EH) et de son rejet dans une Zone Sensible (Le Cérou et la Vère - Code FR_SA_CM_05021), les normes de rejet sont particulièrement strictes, notamment pour les nutriments (Azote et Phosphore)

Le nombre d'équivalent-habitant du site est estimé à 22 EH (10 employés, 329 clients³). La capacité d'accueil de la station d'épuration restera suffisante pour recevoir le projet.

Le site est intégralement classé en **zone d'assainissement collectif**, ce qui valide techniquement le raccordement des 22 EH (Équivalents-Habitants) calculés précédemment.

4.3.4. - Conclusions

L'analyse de la vulnérabilité du milieu récepteur au regard des rejets du projet démontre une **totale transparence hydraulique**. L'enjeu majeur de la Loi sur l'eau est de s'assurer que le débit rejeté ne dépasse pas la capacité d'admission du cours d'eau, évitant ainsi l'érosion des berges ou l'aggravation des inondations en aval.

Calcul de l'incidence du rejet sur le module du ruisseau :

³ Charge polluante exprimée en Équivalent-Habitant (EH) pour le projet, en application des ratios de l'arrêté du 9 septembre 1997 (relatif à l'assainissement non collectif, mais utilisé comme base de calcul de référence : 10 employés x **0,5 EH** = 5 EH et **1 client** = **1/20 EH** (soit 0,05 EH par personne) = 16,45 E. total du projet) 21,45 EH.

Le ratio entre le débit de rejet régulé du projet (Q_{rejet}) et le débit moyen interannuel (module) du ruisseau (Q_{module}) est le suivant :

$$\text{Ratio} = \frac{Q_{\text{rejet}}}{Q_{\text{module}}} = \frac{0,030 \text{ m}^3/\text{s}}{0,103 \text{ m}^3/\text{s}} \approx 29,1\%$$

Interprétation :

1. **Par rapport au module** : Bien que le rejet représente environ **29 % du module annuel**, il convient de noter que ce rejet de 30 l/s ne survient que lors d'épisodes pluvieux significatifs. En période de pluie, le débit réel du ruisseau est largement supérieur à son module moyen.
2. **Par rapport aux crues (admission)** : Le débit de rejet (0,030 m³/s) reste dérisoire face au débit de crue décennale du ruisseau (estimé à 6,00 m³/s dans les sections précédentes). Le rejet ne représente que **0,5 % de la capacité d'admission du lit en période de crue**.
3. **Vitesse d'éjection** : L'ouvrage de rejet sera conçu avec un dispositif d'épanouissement (enrochements ou risberme végétalisée) pour dissiper l'énergie cinétique des eaux, annulant tout risque d'affouillement de la berge opposée.

Conclusion finale :

Le projet, par sa conception, améliore l'état de vulnérabilité du secteur. En remplaçant un ruissellement brut et pollué par un rejet régulé et traité, il sécurise le fonctionnement hydraulique du ruisseau sans nom. L'impact sur la morphologie et la qualité chimique du Candou, puis du Cérou situé à 3,44 km, est jugé **négligeable à nul**, respectant ainsi les objectifs de "Bon État" du SDAGE Adour-Garonne.

4.4. Air

Les rejets atmosphériques sont liés au rejet des événements dans l'atmosphère au moment des dépotages et au cours du changement de pression atmosphérique, mais aussi à l'envol des poussières de charbon qui a cessé depuis près de 40 ans.

Les mesures réalisées au photo-ioniseur dynamique en surface, au niveau du sol, ont toutes été négatives : les sols ne dégazent pas en surface.

La "rose de direction divergente des vents", fait apparaître deux directions privilégiées, vers l'ouest et vers l'est. Le site, inscrit dans la vallée du Cérou, qui relie les reliefs des plateaux du Massif Central au bassin d'aquitaine, est moyennement sensible à ces courants éoliens.

Selon le site Atmo-Occitanie, la qualité de l'air est moyenne en raison des concentrations en ozone.

Le sol n'est pas imperméabilisé pour une partie de la surface. Seul les pistes du hangar au nord est imperméabilisé. Il peut donc y avoir des d'envols de particules emporté par les courants éoliens.

5. – LES CIBLES

5.1.– Sensibilité du milieu naturel

L'analyse de la localisation du projet au regard des zonages environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF) et l'examen de l'état écologique actuel du terrain permettent de conclure à une incidence négligeable sur la biodiversité locale. Le projet s'inscrit dans une démarche de recyclage d'un espace urbanisé déjà marqué par l'activité humaine.

5.1.1. Caractérisation du site et faible valeur écologique

Le site du projet constitue une zone d'activité en transition (ancienne scierie Viaber). Son état actuel, résultant de plus de 30 ans d'exploitation industrielle (hangar du dépôt de bois apparaît en 1990), témoigne d'une **anthropisation ancienne** :

- ♦ **Emprises bâties et revêtues** : La majeure partie du terrain est occupée par un hangar de stockage (≈1990) et une vaste plate-forme de stockage en grave-ciment (GNT). Ces surfaces ne présentent aucun potentiel pour le développement d'une flore patrimoniale.
- ♦ **Végétation** : En dehors des zones d'activité, la végétation se limite à une friche rudérale et pionnière. Le talus boisé au nord assure un écran visuel vers les cités ouvrières mais ne constitue pas un réservoir de biodiversité spécifique.
- ♦ **Faune** : Les inventaires réalisés lors des visites de terrain (10 avril 2025, 7 novembre 2025 et avril 2026) n'ont révélé la présence d'aucune espèce protégée. La faune observée est exclusivement composée d'espèces communes, ubiquistes et tolérantes au dérangement humain (passereaux, petits rongeurs).

5.1.2. Présence de corridors et barrières écologiques

Bien que situé à proximité de corridors écologiques structurants à l'échelle du département (vallée du Cérrou), le site lui-même est isolé par des barrières physiques majeures :

- ♦ **Barrières existantes** : Au nord, l'Avenue d'Albi (RD 988), axe à fort trafic, ainsi que l'urbanisation pavillonnaire dense, constituent des obstacles infranchissables pour la petite faune terrestre, rompant toute continuité avec les plateaux agricoles.
- ♦ **Le corridor du ruisseau** : Le seul axe de déplacement potentiel est le ruisseau sans nom bordant le sud du projet. Toutefois, sa configuration actuelle en « baïonnette » à l'entrée du ponceau routier et la présence de hangars en surplomb immédiat limitent sa fonctionnalité écologique.

5.1.3. Conclusion sur la sensibilité

Le projet n'empiète sur aucun espace naturel protégé ni sur aucun habitat d'intérêt communautaire (type Natura 2000). Au contraire, la requalification du site prévoit la démolition des structures précaires en bordure de rive (514 m² libérés) et la restauration de la ripisylve.

Synthèse : La mutation de cet espace d'urbanisation dégradée vers un usage commercial et artisanal maîtrisé permet de **supprimer une source de dégradation potentielle** pour le milieu récepteur (stockage de VHU et produits de traitement) tout en redonnant une transparence écologique au corridor du ruisseau, aujourd'hui étouffé par les anciens bâtiments de bord de rivière.

5.2. La flore

Le site se décompose en unités distinctes, allant de zones fortement anthropisées à des lisières en cours de recolonisation.

- ◆ Près de la RD 988 et au centre : un vaste hangar de vente de bois, son parking en grave ciment et une maison d'habitation avec sa voie d'accès.
- ◆ Au sud-ouest, près du ruisseau (qui a sa propre parcelle non cadastrée) un ensemble de maison et hangar avec par manque d'entretien, une friche en cours de boisement de jeunes arbres; Parcelle A0886
- ◆ le ruisseau est non cadastré. Il longe la propriété à l'ouest avant de tourner brutalement vers le nord, puis vers l'ouest avant de franchir la RD 988. Le ruisseau coule dans une berge abrupte (la rive gauche étant plus haute, de 2,0 m de large à la base. Ses berges sont accompagnées d'une ripisylve encombrées d'arbres peu entretenu Il passe sous la RN 988 par un ponceau de 1, 5 m de haut et 1,90 m de large et long de ≈8 m environ, ce qui limite la continuité écologique du bassin versant agricole du ruisseau vers la vallée du Candou, puis du Cérou
- ◆ La limite est de la propriété est longée par une haie de jeunes arbres et par une clôture limitant le passage de la faune sauvage. Ormes, pruniers, chênes blancs.
- ◆ Au nord et derrière le hangar, un fort talus boisé isolant le site avec les anciennes cités ouvrières de l'avenue casimir brue. Cette limite est elle aussi clôturée.
- ◆ Le reste du terrain (partie "est" est constituée de coteau dans la partie nord (coteau argilo graveleux) et plus plane dans la partie sud :

Le tableau suivant hiérarchise ces milieux selon l'inventaire réalisé :

Unités écologiques	État initial constaté	Cortège floristique dominant	Enjeux Écologiques
Zones Artificialisées	Hangar Viaber, parking grave-ciment, voiries.	<i>Rudérales pionnières</i>	Nul
Bâti à démolir	Maison d'habitation et annexes vétustes (Rive Droite).	<i>Hedera helix</i> (Lierre), reliquats de jardins.	Faible (Zone de travaux)
Prairie de friche rudérale	Ancienne zone de culture (CLC 211) en déprise.	<i>Rumex obtusifolius</i> , <i>Potentilla reptans</i> , <i>Cirsium arvense</i> , <i>Ranunculus repens</i> .	Faible (Milieu commun)
Boisement de lisière	Talus Nord et haies Est. Arbres jeunes.	<i>Quercus pubescens</i> (Chêne blanc), <i>Ulmus minor</i> (Orme champêtre).	Modéré (Écran visuel)
Ripisylve	Bordure immédiate du ruisseau sans nom.	<i>Populus nigra</i> (Peuplier noir), <i>Prunus myrobolana</i> .	Fort (Corridor bleu)
Zone humide de pied de berge	Lit mineur et bas de versant saturé.	<i>Juncus inflexus</i> (Jonc glauque).	Fort (Loi sur l'Eau)

Les inventaires floristiques n'ont pas permis de mettre en évidence d'enjeux botaniques fort sur le site, ni aux environs. Aucune espèce d'intérêt communautaire n'a été recensée.

5.3. – Inventaire des zones de protection

Bien que le projet ne soit pas situé directement au sein d'un périmètre classé, son insertion paysagère nécessite la prise en compte des réservoirs de biodiversité environnants :

5.3.1. Zones Natura 2000

Aucune Zone Natura 2000 n'est présente au droit du site étudié

Le projet n'est inclus dans aucun site Natura 2000. Les sites les plus proches sont liés au réseau hydrographique du Tarn (au nord-est **ZSC "Le Tarn"**).

La plus proche, n° FR730163, "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou " et située à 13,9 km au nord-est et couvre le cours et les berges du Tarn, qui a creusé son lit dans les formations métamorphiques (Gorges du Viaur). La liaison s'effectue indirectement par le ruisseau sans nom, affluent du Candou, lui-même affluent du Cérou qui rejoint le Tarn. L'enjeu principal est la maîtrise de la qualité des rejets pour éviter tout transfert de pollution particulaire ou accidentelle vers l'aval.

L'autre site Natura 2000 est situé à 20 km à l'ouest "Forêt de la Grésigne" no FR7312011 (directive oiseaux et est totalement déconnecté du site.

Il n'y a aucun enjeu particulier par rapport au réseau Natura 2000, compte tenu de sa localisation et de sa distance avec le projet.

Aucune des espèces ou des habitats faisant l'objet de protections particulières par cette zones Natura 2000 n'est présent sur le site du projet (terrain en grande partie nu sans abri pour les espèces, e, dans une zone péri-urbaine, pas d'arbres creux ni de cavités).

Les travaux ne concernent qu'un terrain en grande partie urbanisée, ne modifieront en rien le ruisseau et sa ripisylve et n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. De plus, aucune rupture ou perturbation de corridor écologique ne sera amené par le projet.

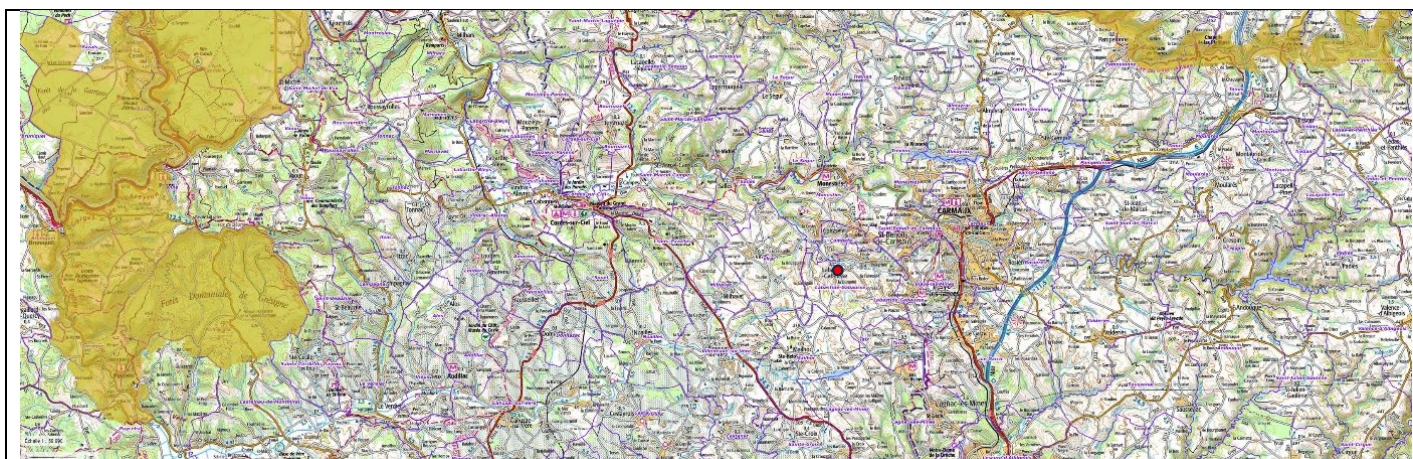


Figure 13 : Carte des zones Natura 2000.

La vallée du Tarn et ses ripisylve, en vert tendre à ≈14 km au nord-est : Directive habitat : (n° FR730163, "Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou").

Aucun habitat recensé ne peut évoquer un habitat d'intérêt communautaire, ni servir de lieu de reproduction à la faune.

Les travaux qui seront entrepris n'entraîneront pas de perturbations écologiques des espèces protégées ou de leur habitat. De plus, aucune rupture ou perturbation de corridor écologique ne sera amenée par le projet.

L'absence d'impact direct est garantie par la gestion rigoureuse des eaux pluviales et l'étanchéité des installations de stockage d'effluents.

5.3.2. ZNIEFF

Le site n'est pas situé dans le périmètre d'une ZNIEFF. Toutefois, la gestion du bassin versant doit tenir compte de la proximité des complexes écologiques du Carmausin. La zone d'étude ne présente pas d'habitats d'intérêt communautaire (HIC) ou d'espèces protégées à l'échelle nationale sur son emprise directe.

Deux ZNIEFF sont présentes entre 1,17 et 6,3 km de distance :

Type de zone	Identifiant MNHN	Distance	Libellé
ZNIEFF de type 1	730030047	Bois de St-Hippolyte, distance de 7 km à l'ouest. En dehors de la zone d'influence du projet.	Bois de St-Hippolyte : espace boisé de coteaux.
ZNIEFF de type 2	730030126	A 5 km à l'ouest. Cette zone est située sur les berges de la rivière du Cérou, en amont du site. Le projet et ses rejets sont donc situés en dehors de tout influence de la zone naturelle.	Haute Vallée du Cérou,

Aucune espèce ou habitat faisant l'objet d'une protection particulière par ces zones n'est présent sur le site.

Il n'y a aucun enjeu particulier par rapport aux ZNIEFF, compte tenu de la localisation et de la distance du projet.

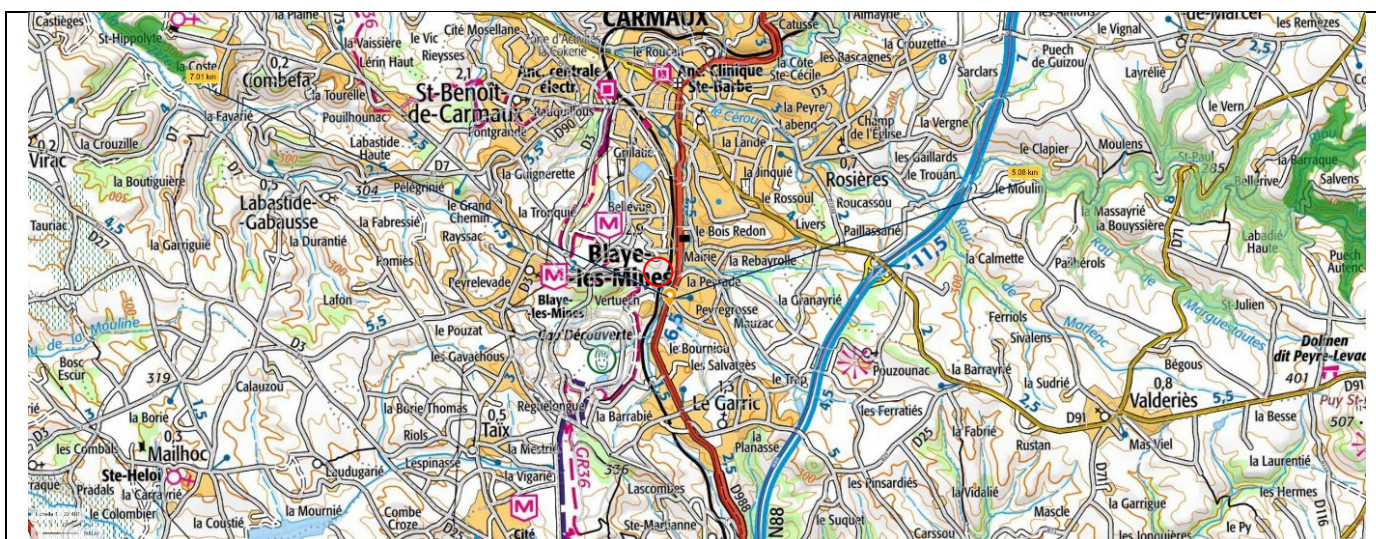


Figure 14 : Carte des ZNIEFF

Ces zones naturelles à préserver et servant de niches écologiques sont associées au lit du Cérus en amont du site. Elles restent en dehors de toutes influences et rejets occasionnés par le site.

Aucune présence à proximité du terrain étudié. Le terrain étudié est séparé de ces espaces assez lointain par des vallées comme celle du Marlenc, de Margestautes ou des voies de communication, des espaces urbanisés ou agricole.

5.3.3. Continuités Écologiques (trames Vertes et Bleues)

Deux corridors visibles sur le PLU de Corbarieu apparaissent sur le site

5.3.3.1. Trame Bleue (réseau hydrographique)

Le site est un maillon de la continuité hydraulique reliant les versants agricoles de l'Est au bassin du Cérus à l'Ouest.

- ♦ **Le corridor local** : Le ruisseau sans nom constitue l'axe structurant de la trame Bleue. Malgré son caractère supposé intermittent et le franchissement routier (ponceau RD 988), il permet le transit de la faune aquatique et semi-aquatique.
- ♦ **Préservation** : Le projet ALDI ne prévoit aucune intervention dans le lit mineur. La démolition du bâti existant en rive droite n'agressera aucunement les berges, ce qui constitue une **opportunité de reconquête** de la fonctionnalité de la berge.
- ♦ **Incidence** : L'absence d'obstacle nouveau et la gestion rigoureuse des polluants (hydrocarbures) garantissent le maintien de la continuité biologique vers l'aval.

5.3.3.2. Trame Verte (corridors boisés)

La Trame Verte est ici représentée par les lisières arborées et les talus qui servent de refuges et de zones de déplacement pour l'avifaune et la petite faune terrestre.

- ♦ **Connectivité nord-sud** : Le talus boisé au nord (Avenue Casimir Bruet) et la ripisylve au sud forment des corridors parallèles qui isolent le site mais assurent une liaison pour les espèces mobiles.
- ♦ **Diagnostic faunistique** : Comme indiqué sur la *Carte d'inventaire flore*, les arbres présents sont jeunes et ne présentent pas de cavités (arbres creux), limitant l'enjeu pour les chiroptères (chauves-souris).

- **Maintien de la trame** : Le projet préserve les structures boisées périphériques. La transformation d'une partie de la friche rudérale en espaces verts gérés ne rompt pas de corridor majeur, le site étant déjà enclavé par l'urbanisation et la voirie.

5.3.3. Synthèse de la connectivité avec les sites Natura 2000

Le site de Blaye-les-Mines n'est pas un "noyau de biodiversité" mais une zone de transit secondaire.

- ♦ La connexion à la **ZSC du Tarn**⁴ est indirecte et lointaine.
- ♦ L'absence d'habitats d'intérêt communautaire sur l'emprise et la préservation des lisières permettent de conclure que les fonctionnalités écologiques régionales (trames vertes et Bleues) sont respectées.

5.4. – Environnement humain et sensibilité de la population

L'analyse de la sensibilité humaine vise à identifier les populations susceptibles d'être exposées aux nuisances ou aux transferts de pollution, que ce soit durant la phase de chantier ou lors de l'exploitation future du site (magasin ALDI et locaux Viaber).

5.4.1. Sensibilité intrinsèque au site (usagers futurs)

La requalification de la friche industrielle modifie la typologie des usagers présents sur la parcelle :

- ♦ **Personnel sur site** : Le projet prévoit un effectif permanent d'environ **10 à 20 personnes** (salariés ALDI et Viaber). L'exposition est limitée à un cadre professionnel classique, sans hébergement sur place.
- ♦ **Public (ERP)** : En tant qu'Établissement Recevant du Public, le site accueillera une clientèle de passage (flux estimé à 329 clients/jour). La durée de présence est courte, réduisant mécaniquement le temps d'exposition aux éventuels facteurs environnementaux.
- ♦ **Mesures de protection sanitaire** : Le risque de contact direct avec le sol (ingestion, contact cutané) est considéré comme **négligeable**. Le projet prévoit l'imperméabilisation quasi totale des surfaces de vente et de stockage par des dalles béton et le revêtement des zones de stationnement (perméable mais isolant les population des sols, créant une barrière physique avec les remblais anthropiques du sous-sol).

5.4.2. Sensibilité de l'environnement proche (habitations et riverains)

Le site s'insère dans un tissu urbain mixte où la sensibilité est différenciée selon l'orientation :

- ♦ **Au Nord (Avenue Casimir Bru)** : Présence des anciennes cités minières. Bien que proches, ces habitations bénéficient d'une protection naturelle par un **talus boisé** qui assure un écran acoustique et visuel. Le sens des vents dominants (vers le Sud-Ouest et l'Est) limite également le transfert de poussières vers ce quartier.
- ♦ **À l'ouest et au Sud** : Le voisinage est essentiellement constitué d'activités commerciales et artisanales (Garage Renault, Super U). La sensibilité humaine y est moindre par rapport aux zones d'habitat dense.
- ♦ **Riverains immédiats (RD 988)** : Les maisons situées en bordure de route sont déjà soumises à un bruit de fond important lié au trafic routier. L'activité commerciale projetée ne générera pas

⁴ L'acronyme **ZSC** signifie **Zone Spéciale de Conservation**.

Une Zone Spéciale de Conservation est un site marin ou terrestre protégé, désigné par un État membre de l'Union européenne. Elle vise à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces de la flore et de la faune sauvage (hors oiseaux).

- ♦ **Réseau Natura 2000** : Les ZSC constituent, avec les **ZPS** (Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux), le réseau européen **Natura 2000**.
- ♦ **Cadre Juridique** : Elles découlent de la **Directive "Habitats"** (92/43/CEE).

de nuisances sonores ou atmosphériques supérieures à l'état initial (ancienne scierie et trafic de transit).

5.4.3. Usages des ressources et vecteurs d'exposition

L'inventaire des usages confirme l'absence de voies d'exposition critiques :

- ◆ **Eau potable** : Aucune habitation du secteur n'utilise l'eau souterraine pour la consommation. L'alimentation est sécurisée par le réseau public (Régie du Carmausin-Ségala, captant les eaux de surface et à distance du projet).
- ◆ **Auto-consommation** : Il n'a pas été identifié de jardins potagers ou de zones de culture en aval hydraulique immédiat (zone inondable du ruisseau sans nom), ce qui écarte le risque de transfert via la chaîne alimentaire.
- ◆ **Cadre de vie et loisirs** : Le ruisseau, bien qu'affluent du Cérou, n'est pas un site de baignade ou de pêche à cet endroit en raison de son faible débit et de ses berges escarpées.

5.4.4. Synthèse de la vulnérabilité sanitaire

La vulnérabilité du site vis-à-vis de la population est jugée **faible**. Le déplacement et la modernisation de l'activité de scierie (manipulation de produits de traitement) et l'évacuation des Véhicules Hors d'Usage (VHU) constituent une amélioration nette de la sécurité environnementale pour les riverains.

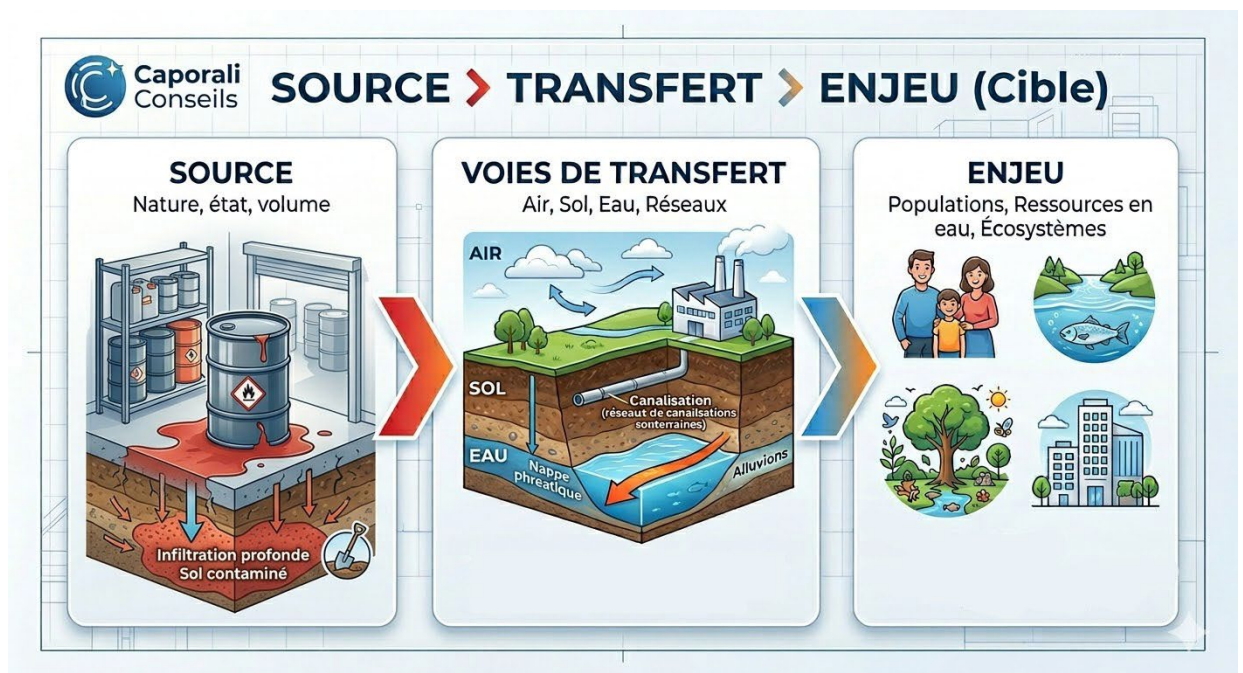
Le projet de requalification ALDI/Viaber agit comme une mesure de gestion des risques en soi : il remplace une friche urbaine en partie dégradée et ouverte par un ensemble aménagé, revêtu et géré, supprimant les envols de poussières issus des surfaces en terre et confinant les éventuelles anomalies du sol sous des revêtements durables.

6. – LE SCHEMA CONCEPTUEL

Le schéma conceptuel vise à établir les relations entre les sources de pollution potentielles identifiées, les vecteurs de transfert et les cibles (enjeux) à protéger. Cette étape est déterminante pour hiérarchiser les risques et valider la stratégie d'aménagement.

Conformément à la méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués, il constitue la base de l'évaluation des risques et repose sur la mise en évidence du triptyque :

1. **Une source de polluants mobilisable** : Présence avérée ou suspectée de substances chimiques dans les différents milieux, mais aussi des capacités (cuves) ou des déchets industriels ou polluants.
2. **Des voies de transfert** : il s'agit des différents milieux (sols, eaux superficielles et souterraines, cultures destinées à la consommation humaine ou animale), qui étant contaminés, peuvent servir de vecteurs de migration des polluants : gaz du sol, eau superficielle et souterraine, sol.
3. **Cibles (enjeux)** : la présence de populations, de ressources et/ou écosystèmes à protéger, susceptibles d'être atteints par les pollutions. L'usage futur entre bien sûr en ligne de compte.



Si cette combinaison n'est pas réalisée, la pollution ne présente pas de risques à condition que sa présence soit identifiée et conservée dans les mémoires.

La liste des polluants connus ayant été employée sur le site au cours de son histoire est spécifique aux éléments suivants :

Si un programme d'investigation devait être conduit, Les analyses porteraient sur les :

- ◆ Hydrocarbures totaux, C10-C40.
- ◆ Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP).
- ◆ Métaux lourds, métalloïdes (ETM).
- ◆ Benzène, Toluène, Ethylbenzène, Xylènes (BTEX).
- ◆ Phénols.
- ◆ Pentachlorobiphenyl (PCN).

- ♦ Et seulement sur 1 ou 2 échantillons, analyses sur lixiviation de l'ensemble de ces formes, ceci afin de déterminer à ce stade le devenir des déchets (un sol extrait devient un déchet) et le type de traitement ex-situ approprié.
- ♦ Analyses sur lixiviation de l'ensemble de ces formes, ceci afin de déterminer à ce stade le devenir des déchets (un sol extrait devient un déchet) et le type de traitement ex-situ approprié.

Dans le cadre de ce diagnostic, un schéma conceptuel permettant de définir le triptyque "source/transfert/enjeux" est présenté en fig. 17.

L'usage futur sera diversifié : activité commerciale à l'ouest et refonte de l'activité de vente de bois à l'est.

6.1. Inventaire des sources de pollution potentielles (ZSP)

Sur la base de l'historique industriel (scierie depuis, activité similaire à un garage automobile) et des observations de terrain, trois zones de sources potentielles (ZSP) sont retenues :

- ♦ **ZSP 1 - Secteur hangar nord (ets Viaber)** : Risque lié à l'usage historique de produits de traitement du bois (phénols, HAP, métaux).
- ♦ **ZSP 2 - Secteur Sud et Habitations (Stockage VHU)** : Zone marquée par une forte densité de véhicules hors d'usage (VHU) et de collection sur sols non protégés. et aux taches d'huiles observées sur le quai de chargement. La présence de fluides hydrauliques et de bouteilles de gaz constitue une source ponctuelle de dégradation. Le risque principal concerne les hydrocarbures (HCT), les métaux lourds (batteries, carrosseries) et les fluides de refroidissement (glycols). S'y ajoute la présence présumée d'une cuve à fioul domestique associée à l'habitation. Cette zone la plus critique ne sera pas située sous les futurs bâtiments, mais sous le parking.
- ♦ **ZSP 3 - Versant et stockage hétéroclite** : Présence sur le versant d'un dépôt d'objets divers et de bois en rive droite, sur des remblais anthropiques de nature inconnue. Ce dépôt a aujourd'hui été enlevé. Risque de pollution diffuse par lixiviation de composants métalliques ou indésirables. Du fait d'une faible fréquentation à venir, ce site ne semble pas occasionner de dangers.

6.2. Voies de transfert

Le transfert des polluants est conditionné par la géologie locale (argiles et molasses du Paléogène) et la topographie de versant :

- ♦ **Le vecteur sol** : L'infiltration verticale est limitée par la faible perméabilité du substratum. Toutefois, les discontinuités (fissures des dalles du hangar, zones de terre nue) permettent une percolation locale vers la zone non saturée.
- ♦ **Le vecteur eau souterraine (nappe de versant)** : La nappe de subsurface située à -2,4 m/TN constitue le principal vecteur de transfert horizontal. Les polluants dissous migrent selon la ligne de plus grande pente vers le point bas de la parcelle.
- ♦ **Le vecteur ruissellement** : En l'absence de réseau pluvial structuré à l'état initial, les eaux météoritiques entraînent les polluants de surface (huiles, sédiments) directement vers le ruisseau sans nom.

6.3. Identification des cibles et enjeux

6.3.1.1. Cibles humaines (sanitaire)

- **Sur le site** : Les futurs usagers (personnel ALDI/Viaber) et la clientèle (ERP). L'exposition est jugée **très faible** en raison du confinement systématique des sols sous des dalles béton (magasins) et des enrobés (parking).
- **Hors site** : Les résidents de l'Avenue d'Albi et de l'Avenue Casimir Bru. Le risque par ingestion (poussières) est supprimé par le futur revêtement du site.

6.3.1.2. Cibles environnementales (hydrologie)

- **Le ruisseau sans nom** : C'est la cible la plus vulnérable. Sa faible capacité de dilution et sa proximité immédiate avec les zones de stockage actuelles (VHU) le rendent sensible aux apports chroniques ou accidentels.
- **Le système hydrographique aval** : Le Candou et le Cérou (à 3,44 km). L'enjeu est la préservation du "Bon État" écologique de la masse d'eau FRFRR404.

6.4. Synthèse du schéma conceptuel

L'analyse montre que le projet de requalification constitue une **mesure de rupture des chaînes de transfert** :

1. **Suppression des sources** : Par l'évacuation des VHU, le curage des produits de traitement et la purge des dépôts hétéroclites éventuels encore en place.
2. **Confinement** : Par l'imperméabilisation des surfaces, interdisant le contact direct homme/sol et limitant l'infiltration vers la nappe.
3. **Traitement** : Par la mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures et de noues de décantation.

Conclusion : Le risque résiduel après aménagement est jugé **négligeable**. La mutation du site permet de passer d'une situation "ouverte" et potentiellement polluante à un système contrôlé et protecteur pour le ruisseau et les usagers.

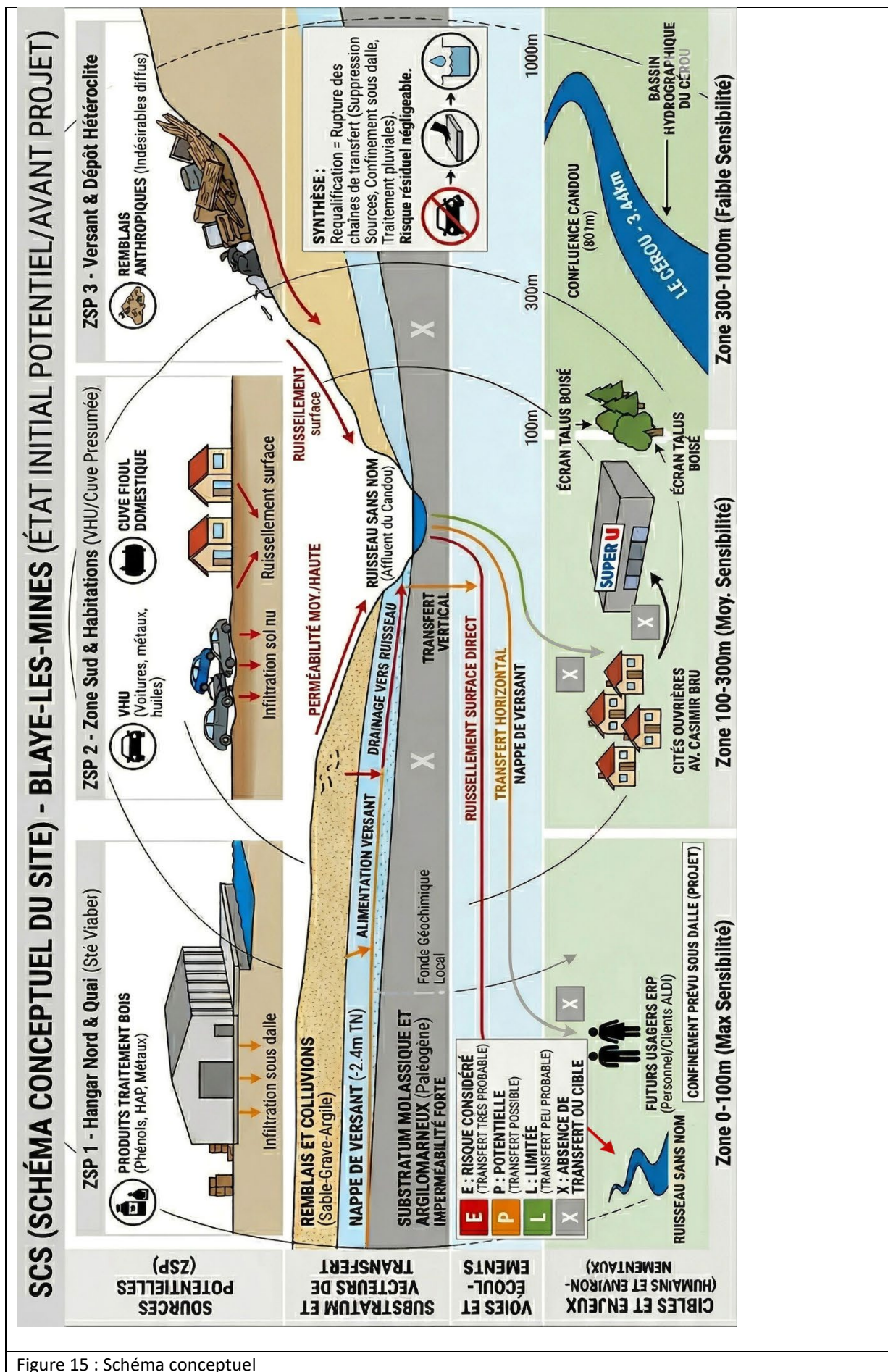


Figure 15 : Schéma conceptuel

7. CONCLUSIONS

Au terme de ce diagnostic de **Phase 1 (Prestation A100-A110 au sens de la norme NF X 31-620-2)**, les investigations documentaires, l'historique de l'ancienne scierie Viaber et les visites de terrain permettent de statuer sur la compatibilité environnementale du site avec le projet d'aménagement (Magasin ALDI et locaux artisanaux).

7.1. Un passif industriel identifié mais localisé

L'activité de scierie (Sté Viaber) et le stockage de véhicules hors d'usage (VHU) constituent les sources potentielles de pollution (ZSP) du site. Toutefois, l'emprise du projet est marquée par une anthropisation ancienne (dalles béton, plate-forme en graves) qui a limité l'imprégnation profonde des sols. La disparition des activités de traitement du bois et l'arrêt des dépôts sauvages suppriment les sources de dégradation active.

7.2. Un contexte environnemental maîtrisé

Le contexte hydrogéologique est caractérisé par une nappe de versant superficielle (-2,4 m) circulant sur un substratum molassique imperméable.

- ♦ L'absence de captage AEP souterrain à proximité (alimentation par les eaux de surface de la Roucarié) et l'absence d'usage de la nappe en aval réduisent la sensibilité du milieu.
- ♦ L'enjeu principal reste le ruisseau sans nom, lequel sera protégé par la mise en œuvre d'une gestion régulée et traitée des eaux pluviales (rétention Q30 et séparateur d'hydrocarbures).

7.3. État du site et compatibilité avec l'usage futur

L'état du site est jugé compatible avec les usages projetés (surfaces commerciales, parkings et locaux artisanaux), sous réserve de la levée des conditions expresses suivantes :

1. **Assainissement du site** : L'évacuation exhaustive de tous les déchets hétéroclites, des Véhicules Hors d'Usage (VHU), des capacités (cuve fioul présumée) et des reliquats de produits de traitement est un préalable indispensable aux travaux de terrassement.
2. **Gestion des sols** : Les terres excavées lors du chantier devront faire l'objet d'un suivi afin d'être orientées vers les filières de valorisation ou de traitement adaptées (procédure de traçabilité)- voir chapitre §2.5 du présent rapport.
3. **Mise en sécurité des ouvrages** : Le puits identifié sur la parcelle devra être comblé selon les règles de l'art (Arrêté du 11/09/2003) pour supprimer tout vecteur de transfert direct vers la nappe. Au droit de l'aquifère, le rebouchage doit se faire avec des matériaux perméables afin que l'impact de l'ouvrage soit nul. La norme NF X10-999 précise les règles de bonnes pratiques pour l'abandon d'ouvrage.

7.4. Opportunité d'investigations complémentaires (phase d'investigations NF X 31-620-2)

Conformément à la méthodologie nationale, une campagne de sondages et d'analyses (Prestation A200/A210 - ex-Phase II) peut être réalisée à la discrétion du Maître d'Ouvrage (MO) pour parfaire la caractérisation des sols selon le plan de sondage proposé au chapitre §3.1 (Figure 9).

Cependant, le recours à ces investigations n'est pas considéré ici comme un impératif réglementaire bloquant pour le projet. En effet, l'organisation spatiale de l'aménagement prévoit que la zone la plus sensible (**ZSP 2 - Zone des VHU**) soit située sous l'emprise des futurs parkings et non sous les bâtiments. Ce choix technique assure un **confinement des sols par revêtement étanche**, rompant durablement les voies d'exposition pour les usagers.

Conclusion finale : Le site est apte à recevoir le projet ALDI/Viaber. La mutation de cette friche industrielle vers un usage commercial maîtrisé constitue une amélioration de l'état environnemental du secteur par la suppression des sources de pollution diffuses actuelles.

L'état du site est compatible avec les usages constatés et l'activité future projetée : surfaces commerciales, parkings, restauration, artisanat et autres activités similaires, sous la réserve d'enlèvement des déchets, capacités, produits constatés sur le terrain.

Nota : Ce diagnostic est délivré en fonction de l'occupation constatée du terrain et sous réserve qu'aucune modification ou apport de matériaux extérieurs n'intervienne ultérieurement à la date de signature

8. 8 - IDENTIFICATION DU BUREAU D'ETUDES CERTIFIE OU DISPOSANT DE COMPETENCES EQUIVALENTES DELIVRANT L'ATTESTATION

- ◆ Dénomination ou raison sociale : MISSIONEO (ITG)
- ◆ SIRET : 48952727500031 (siège de l'entreprise)
- ◆ Domicilié : 34 Rue LAFFITTE, 75009 PARIS 9 – France
- ◆ Forme juridique : SASU Société par actions simplifiée à associé unique, au capital social de 12 198 510 €
- ◆ Numéro unique d'identification : RCS : Paris B 489 527 275.
- ◆ Code NAF : 8299Z

En sa qualité d'entreprise, représentée par le Consultant du Groupe ITG Construction, M. Henri Caporali, Hydrogéologue et Ingénieur SSP disposant d'une expérience de 40 ans dans les sites et sols pollués et de solides références reconnues équivalence pour la certification mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 9 février 2022 fixant les modalités de certification prévues aux articles L. 556-1 et L. 556-2 du code de l'environnement, le référentiel, les modalités d'audit, les conditions d'accréditation des organismes certificateurs et les conditions d'équivalence prévus aux articles R. 512-39-1, R. 512-39-3, R. 512-46-25, R. 512-46-27, R. 512-66-1 et R. 515-106 du code de l'environnement.

Nous attestons également, conformément à l'article R 556-3 du code de l'environnement.

- ◆ Qu'une étude de type étude historique/étude de vulnérabilité/diagnostic a bien été réalisées.
- ◆ Que les résultats de cette étude ont bien été pris en compte dans la conception du projet de construction ou d'aménagement, afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et l'usage futur du site.
- ◆ Que je suis un professionnel des sites et sols pollués possédant une équivalence en compétences, expériences et qualification. Je pratique ces études et travaux depuis décembre 1993, en respectant la norme NF XP 31-620 relative aux Sites et Sols Pollués dans trois domaines d'activité :
 - ◆ Les études, l'assistance et le contrôle, (NF X 31-620 partie 2).
 - ◆ L'ingénierie des travaux de réhabilitation (NF X 31-620 partie 3).
 - ◆ L'exécution des travaux de réhabilitation (NF X 31-620 partie 4).
- ◆ Que le bureau d'études fournissant l'attestation prévue aux articles L. 556-1 et L. 556-2 peut être le même que celui qui a réalisé l'étude de sols.
- ◆ Que je suis un professionnel des sites et sols pollués possédant une équivalence en compétence, d'expérience et de qualification. Je pratique ces études et travaux depuis décembre 1993.

9. 9 – AVANCEE DE LA PROCEDURE

La présente étude historique qui est le début de la démarche « site et sols pollués » de l'arrêté du 8 février 2007 et la note du 19 avril 2017, mettant à jour la politique de gestion des sites et sols pollués.

1	Diagnostic environnement : missions globales INFOS et VERIF phase 1 (A100-A130) - La visite de site (prestation A100) - L'étude historique, documentaire et mémorielle (prestation A110) - L'étude de vulnérabilité des milieux (prestation A120) - En fonction des éléments identifiés lors des prestations A100, 110 et 120 et de l'objet de l'étude : cessation d'activité, projet immobilier (niveaux de sous-sol, jardins collectifs ou privés, accueil de public sensible), un programme prévisionnel d'investigation est élaboré (prestation A130).
2	Mise en œuvre d'un programme d'investigation et l'interprétation des résultats correspondant aux missions globales DIAG et VERIF, phase 2 - Des prélèvements, observations et analyses sur les milieux jugés pertinents : sol (A200), eaux souterraines (A210), eaux superficielles et sédiments (A220), gaz du sol (A230), air ambiant et poussières atmosphériques (A240), denrées alimentaires (A250), terres excavées (A260). - interprétation des résultats des investigations (A270) - La mise en perspective des résultats par rapport aux risques pour la santé humaine et éventuellement aux critères d'acceptation des terres excavées hors site, - Une cartographie des anomalies, - Un schéma conceptuel, - Les conclusions sur la compatibilité sanitaire avec éventuellement les préconisations pour la réalisation de missions complémentaires dans le but de déterminer l'ampleur de la pollution et de proposer la mise en Œuvre de moyens proportionnés afin de traiter les milieux affectés dans la cadre d'un plan de gestion (PG) ou d'une interprétation de l'état des milieux (IEM).
3	Plan de gestion- Elaboration et actualisation (PG A300-A400) - Etablissement de plusieurs scénarios technico-économiques permettant soit d'éliminer les pollutions et/ou de supprimer des voies de transfert entre les sources de pollution et les populations. Les impacts résiduels doivent rester acceptables tant pour les populations que pour l'environnement - Aide à la décision selon méthode "Bilan coût avantages". - Actualisation du plan par itération en fonction de données à acquérir ou d'études de nouveaux scénarios d'aménagement.
4	Evaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS) (A320) Divers calculs (outils selon le milieu) sont conduits par substances pour vérifier en fonction de leur dangerosité statistique et des expositions des usagers, la possibilité d'un risque. Afin de réduire ce risque, des scénarios technico-économiques seront conduit et si besoin le plan de gestion mis à jour.
5	Analyse des risques résiduels (ARR) Elle permet de vérifier pour le scénario retenu, la compatibilité entre les objectifs de dépollution et l'usage futur du site.

A Castelsarrasin, le 23/04/2026

Henri CAPORALI, Hydrogéologue, spécialisé en sites et sols pollués.

Caporali.i Conseils
 Siège : 136, Ch. de Redon - 82100 Castelsarrasin
 Provence : 22, av. Paul Cézanne - 13109 Simiane
 Tél : 06 70 33 44 00 - Fax : 06 86 16 31 01